

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème ANNÉE - NUMÉRO 698

06 MARS 1998 - 150 Francs CFA

A L'ÉCOUTE DU PAPE



« J'ÉTAIS PAUVRE, J'ÉTAIS EXCLU ET TU M'AS REÇU »

Jean-Paul II exhorte les chrétiens à rendre visible leur conversion personnelle par un signe concret d'amour

Dans son message pour le carême 1998 commencé le mercredi 25 février dernier, le Pape Jean-Paul II invite tous les chrétiens à mettre au cœur de leur méditation les paroles de l'Évangile de Matthieu (25, 34-36) : « Venez, les bénis de mon Père, parce que j'étais pauvre, exclu, et que vous m'avez reçu ! »

En ce temps de Carême, écrit Jean-Paul II, j'exhorte tout chrétien à rendre visible sa conversion personnelle par un signe concret d'amour à l'égard de ceux qui sont dans le besoin, reconnaissant en eux le visage du Christ qui, Lui, répète dans un dialogue personnel : « J'étais pauvre, j'étais exclu... et tu m'as reçu ».

1 — Chers frères et sœurs,

Chaque année, le Carême nous fait revivre le mystère du Christ « conduit par l'Esprit à travers le désert » (Lc 4, 1). Par cette expérience unique, Jésus témoigna de sa confiance totale en la volonté du Père. L'Église offre aux fidèles ce temps liturgique, pour qu'ils se renouvellent intérieurement par la Parole de Dieu et qu'ils puissent exprimer dans leur vie l'amour que le Christ dépose dans le cœur de celui qui croit en Lui.

Cette année, l'Église, qui se prépare au grand Jubilé de l'An 2000, contemple le mystère de l'Esprit Saint. Elle se laisse guider par lui « à travers le désert », pour faire avec Jésus l'expérience de la fragilité de la créature, mais aussi de la proximité de Dieu qui sauve. Le prophète Osée écrit : « Je vais la séduire, je vais l'entraîner jusqu'au désert, et je lui parlerai cœur à cœur » (Osée 2, 16). Le Carême est donc un chemin de conversion dans l'Esprit Saint, pour rencontrer Dieu dans notre vie. En effet, le désert est un lieu de sécheresse et de mort ; il est synonyme de solitude, mais aussi de dépendance de Dieu, de recueillement et de retour à l'essentiel. Pour le chrétien, l'expérience du désert veut dire éprouver personnellement sa petitesse devant Dieu et devenir ainsi plus sensible à la présence de ses frères pauvres.

2) — Cette année, je compte proposer à la réflexion de tous les fidèles les paroles inspirées par l'Évangile selon saint Matthieu : « Venez, les bénis de mon Père, parce que j'étais pauvre, exclu, et que vous m'avez reçu ! » (cf. Mt 25, 34-36).

La pauvreté a plusieurs significations. La première, c'est le manque des moyens matériels suffisants. Cette pauvreté, qui confine à la misère pour beaucoup de nos frères, constitue un scandale. Elle prend des formes multiples et se trouve liée à des phénomènes douloureux et variés : la privation des moyens de subsistance nécessaires et des soins médicaux indispensables ; le manque d'une maison à habiter ou son inadéquation, avec les situations de promiscuité qui en découlent ; pour les plus faibles, la mise à l'écart de la société et, pour les chômeurs, l'exclusion des cycles de production, la solitude de celui qui ne peut compter sur personne ; la condition d'exilé loin de sa patrie ou de victime de la guerre ou de ses blessures ; la mauvaise répartition des salaires ; l'absence de famille avec les graves conséquences qui en résultent, comme la drogue et la violence. L'homme qui est privé du nécessaire pour vivre est humilié ; il y a là un drame face auquel la conscience de celui qui a la possibilité d'intervenir ne peut rester indifférente.

Il existe une autre pauvreté, tout aussi grave ; elle consiste dans le manque non

(Lire la suite à la page 2)

1997-1998 : MISE EN ŒUVRE DES PROJETS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIO-ADMINISTRATIF AU BÉNIN

QUEL CRÉDIT POUR LE GOUVERNEMENT KÉRÉKOU ?

(Lire nos informations à la page 6)

BRAS DE FER GOUVERNEMENT-SYNDICATS TERMINUS, TOUT LE MONDE DESCEND

Les travailleurs semblent marquer un point d'arrêt, du moins pour l'instant, dans leurs luttes revendicatives pour la conquête de leurs droits. Il aura fallu les joutes du 16 au 23 février 1998 pour que les cinq centrales syndicales (la CGTB, la CSA, la CSTB, l'UNSTB, la COSI) aient pu réussir à arracher au gouvernement quelques concessions. Pour en arriver là, les travailleurs ont dû avoir recours à la redoutable arme de grève qui a paralysé toutes les administrations pendant 8 jours. Et le gouvernement du général Kérékou, ne pouvant se prêter à ce jeu qui ne ferait que ternir son image de marque et nuire au pays, a dû lâcher du lest.

Pour le moment, il est difficile d'affirmer que les tiraillements gouvernement-syndicats sont complètement dissipés au regard du caractère trop théorique du protocole d'accord signé par les centrales syndicales et le gouvernement au petit matin du dimanche 1er mars 1998.

UN MODUS VIVENDI

À l'analyse, l'effort d'apaisement qui vient d'être consenti par l'Exécutif a surtout pour objectif d'atténuer la fronde syndicale. C'est pourquoi il serait difficile d'affirmer que les concessions faites le 1er mars 1998 à l'issue de 14 heures de discussions entre les délégations gouvernementale et syndicale pourront demeurer de réelles sources de décrispation sociale durable. Elles ne le seront d'ailleurs que si elles sont suivies d'effets concrets sans trop tarder. Autrement dit, le gouvernement des coalisés a la responsabilité de donner la preuve de sa bonne foi et de démontrer concrètement sa volonté d'honorer ses engagements contenus dans le protocole d'accord conclu avec les centrales syndicales. Les moyens financiers de notre pays sont limités, aime-t-on souvent à nous servir, alors que l'arrogance opulente qu'affichent certains de nos dirigeants prouve pratiquement le contraire.

(Lire la suite à la page 7)

LE CHRÉTIEN ET LA CROIX

Nous venons de commencer le temps de carême, temps de prière, de jeûne et de conversion. Chaque temps liturgique permet au chrétien de méditer un aspect ou mieux une dimension de la mission rédemptrice du Christ. Ainsi, au cours de cette quarantaine de pénitence, l'Église est invitée à contempler et à suivre Jésus en route vers le calvaire. Il s'agit d'une contemplation qui, loin de se réduire à un simple exercice spirituel périodique, exige notre participation à la mission du Christ et donc nous convie à prendre notre croix à la suite du Sauveur. Elle engage toute notre personne et toute notre vie. Alors pour une



(Lire la suite à la page 9)

LE SIÈGE ARCHIÉPISCOPAL DE PARAKOU EST INAUGURÉ ET SON PREMIER ARCHEVÊQUE INTRONISÉ

(Lire nos informations à la page 8)

L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BÉNIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

CRISE SOCIALE AU BÉNIN : QUI EN EST RESPONSABLE ?

« Soglo nous a donné 3 mois d'arriérés de salaires et l'indice réel de 1990 dans ce pays ».

« Le gouvernement de Kérékou a failli. « Kérékou doit donner sa démission ». « Kérékou et les siens n'ont aucune relation pour faire rentrer de l'argent dans le pays ».

Ainsi se résument les avis des Béninois, face à la crise sociale qui a secoué le Bénin pendant ces dernières semaines.

En réalité, une impression se dégage aujourd'hui après les grèves en colonne couvrée que vient de connaître notre pays: consociation ou inconscience, les Béninois et particulièrement les travailleurs remettent en cause la Conférence nationale de février 1990, pardon certaines recommandations de ladite Conférence.

En parcourant les catalogues de revendications des travailleurs depuis la première grève du temps du Renouveau, ce qui revient est la constance du rejet du programme d'ajustement structurel (PAS). En vérité les mesures contestées aujourd'hui

par les travailleurs ne sont rien d'autres que le prolongement des prescriptions du document cadre de 1989 du PAS et avalisées à la Conférence de février 1990. En fait, tout part et tout revient à ce fameux système d'avancement automatique à remplir par l'avancement sur mérite contenu dans le document cadre du PAS. Les bailleurs de fonds estiment après 8 ans de Renouveau démocratique que le moment est venu de respecter cet engagement fondamental afin de rentabiliser l'administration béninoise. Cet engagement a des implications comme l'apurement sur forfait des deux aux travailleurs au paiement à l'indice réel de 92, 94, 96 et 98. Dès lors on devrait repartir sur de nouvelles bases pour susciter les capacités de création des ressources par l'administration. Voilà en fait ce qui est à l'origine des remous observés ces derniers jours chez nous.

Au-delà des considérations politiques et le fanatisme de certaines tendances politiques, le peuple béninois doit s'en prendre à lui-même. Oui, il doit s'en prendre à lui-même, aux travailleurs et, plus particulièrement, à ceux qui, à un moment ou à un autre, ont dirigé ce Bénin sans jamais lui

donner les capacités de créer des richesses en vue de se prendre en charge. L'économie nationale depuis toujours est restée fragile. La conséquence est la dépendance chronique de notre pays "souverain" vis-à-vis de l'extérieur depuis près de quarante. De ce point de vue les accords signés par le Bénin avec les institutions de Bretton Woods sont bien contraignantes et les séquences sont à traîner pendant longtemps dans une économie anémiée comme la nôtre.

C'est cela qui révolte les travailleurs; et ces derniers ne perdent aucune occasion pour exiger l'arrêt des PAS. Mais sommes-nous capables de nous prendre en charge aujourd'hui ? Sommes-nous prêts à vaincre la paresse et à faire preuve d'innovation ? Cela n'est pas évident. Le problème qui se pose à notre pays n'est nullement celui des relations extérieures de tel ou tel président de la République pour que les salaires tombent régulièrement.

Non. Il s'agit plutôt de l'engagement de chacun et de tous au travail en vue de gagner la bataille du développement durable, de créer des forces économiques. Et

de ce point de vue, nul ne sera de trop. Décideurs et travailleurs de toutes catégories doivent faire preuve d'imagination et inventer un mécanisme susceptible de mettre le Bénin sur les rails du développement. Et pour y arriver nous devons radicalement et résolument travailler au changement de nos mentalités dans le sens de l'amour du travail et du travail bien fait. Aussi longtemps qu'égoïstement les intérêts personnels prendront le pas sur l'intérêt général, la paresse, la médiocrité et la corruption auront pignon sur rue, les crises sociales ne manqueront jamais dans ce pays. Et il sera toujours facile de trouver des boucs émissaires à nos maux alors que nous sommes nous-mêmes les fossoyeurs de l'économie nationale et la source de nos malheurs.

La reconstruction de ce pays est l'affaire de tous ses fils. Tous doivent apporter leur pierre à l'édifice étant entendu que le bon exemple certes doit venir des décideurs de ce pays. C'est à ce prix que le Bénin pourra avancer. Ne le perdons pas de vue.

Philippe L. Amoussou

A L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

de moyens matériels, mais de nourriture spirituelle, de réponse aux questions essentielles, d'espérance pour l'existence. Cette pauvreté qui affecte l'esprit provoque de très vives souffrances. Nous avons sous les yeux les conséquences, souvent tragiques, d'une existence vidée de son sens. Cette forme de misère se manifeste surtout dans les milieux où l'homme vit dans le bien-être, où il est matériellement rassasié mais spirituellement privé de finalité. Cela confirme la parole du Seigneur dans le désert : « Ce n'est pas seulement de pain que vit l'homme, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » (Mt 4,4). Au fond de son cœur, l'homme demande un sens, il demande un amour.

La réponse à cette pauvreté, c'est l'annonce, traduite par les actes, de l'Évangile qui sauve, qui illumine même les ténèbres de la souffrance, parce qu'il répand l'amour et la miséricorde de Dieu. C'est, en dernière analyse, la faim de Dieu qui dévore l'homme : sans le réconfort qui vient de Lui, l'être humain se trouve abandonné à lui-même, dans le besoin parce que privé de la source d'une vie véritable.

Depuis toujours, l'Église combat toutes les formes de pauvreté, parce qu'elle est Mère et qu'elle veut que chaque homme puisse vivre pleinement sa dignité de fils de Dieu. Le temps de Carême est particulièrement indiqué pour rappeler aux membres de l'Église leur engagement en faveur de leurs frères.

3) — La sainte Écriture contient des rappels fréquents de la sollicitude à l'égard du pauvre, car Dieu même est présent en lui : « Celui qui fait la charité au pauvre prête au Seigneur qui paiera le bienfait de retour » (Pr 19, 17). La révélation du Nouveau Testament

nous enseigne à ne pas mépriser le pauvre, parce que le Christ s'identifie à lui. Dans les sociétés de l'opulence et dans un monde toujours plus marqué par un matérialisme pratique qui envahit tous les domaines de la vie, nous ne pouvons oublier les paroles fortes par lesquelles le Christ admoneste les riches (cf. Mt 19, 23-24) ; Le 6, 24-25 ; 16, 19-31). En particulier, nous ne pouvons oublier qu'il s'est lui-même « fait pauvre », pour que nous devenions « riches par sa pauvreté » (2 Co 8, 9). Le Fils de Dieu « se dépouilla lui-même en prenant la condition d'un esclave [...] il s'abissa lui-même en devenant obéissant jusqu'à mourir, et à mourir sur une croix » (Ph 2, 7-8). Le Christ ayant pris sur lui la réalité humaine dans tous ses aspects, y compris ceux de la pauvreté, de la souffrance et de la mort, toute personne peut se retrouver en lui.

Le Christ qui s'est fait pauvre a voulu s'identifier à tout pauvre. Ainsi, le jugement dernier, dont les paroles inspirent le thème de ce message, voit le Christ bénir celui qui a reconnu son visage dans le pauvre : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 40). C'est pourquoi celui qui aime Dieu en vérité reçoit le pauvre. Il sait en effet que Dieu a pris cette condition et cela pour être jusqu'au bout solidaire des hommes. L'accueil du pauvre est le signe de la vérité de l'amour pour le Christ, comme le montre saint François qui embrasse le lépreux, parce qu'il a reconnu en lui le Christ souffrant.

4) — Tout chrétien se sent appelé à partager la peine et la difficulté de l'autre, en qui Dieu lui-même se cache. Mais s'ouvrir aux nécessités du frère implique un accueil sincère, qui n'est possible que par une attitude personnelle de pauvreté en esprit. En effet, la pauvreté n'est pas seulement négative.

Il existe aussi une pauvreté bénie de Dieu. C'est celle que l'Évangile appelle « bienheureuse » (Mt 5, 3). Grâce à elle, le chrétien reconnaît que son salut ne vient que de Dieu et il se rend disponible pour accueillir et servir son frère, le jugeant « supérieur à lui-même » (Ph 2, 3). L'attitude de pauvreté spirituelle est le fruit du cœur nouveau donné par Dieu et, pendant le temps du Carême, ce fruit doit mûrir par des attitudes concrètes, telles que l'esprit de service, la disponibilité à chercher le bien de l'autre, la volonté de communion avec le frère. L'engagement à combattre l'orgueil qui nous ferme sur nous-mêmes face à notre prochain.

Ce climat d'accueil est devenu d'autant plus nécessaire que nous assistons à notre époque à diverses formes de refus de l'autre. Elles se manifestent gravement dans le problème des millions de réfugiés et d'exilés, dans le phénomène de l'intolérance raciale à l'égard de personnes dont la seule « faute » est de chercher du travail et de meilleures conditions de vie hors de leur patrie, dans la peur de tout ce qui est différent et donc perçu comme une menace. La Parole du Seigneur prend ainsi une nouvelle actualité face aux nécessités de tant de personnes qui demandent un logement, qui luttent pour avoir un emploi, qui cherchent à donner une éducation à leurs enfants. Les accueillir reste un défi pour la communauté chrétienne, qui ne peut que se sentir engagée à faire en sorte que chaque homme puisse trouver des conditions de vie correspondant à sa dignité de fils de Dieu.

En ce temps de Carême, j'exhorte tout chrétien à rendre visible sa conversion personnelle par un signe concret d'amour à l'égard de ceux qui sont dans le besoin, reconnaissant en eux le visage du Christ qui lui répète, dans un dialogue personnel : « J'étais pauvre, j'étais exclu... et tu m'as reçu ».

5) — C'est aussi grâce à cet engagement que la lumière de l'espérance se rallumera en de nombreuses personnes. Quand l'Église se

met avec le Christ au service de l'homme qui est dans le besoin, elle ouvre les yeux pour entrevoir une nouvelle espérance, au-delà du mal et de la souffrance, au-delà du péché et de la mort. En effet, les maux qui nous affligent, l'étendue des problèmes, le nombre immense de ceux qui souffrent, représentent des limites humaines infranchissables. L'Église offre son aide, notamment matérielle, pour lever ces difficultés, mais elle est qu'elle peut et qu'elle doit donner bien davantage : ce qu'on attend d'elle, c'est surtout une parole d'espérance. Là où les moyens matériels ne peuvent pas soulager la misère, par exemple dans le cas de maladies du corps ou de l'esprit, l'Église annonce au pauvre l'espérance qui vient du Christ. En ce temps de préparation à Pâques, je veux reprendre cette annonce. Au cours de l'année que l'Église consacre à la vertu d'espérance, dans la perspective du Jubilé de l'An 2000, je redits à tous les hommes, mais spécialement à ceux qui se sentent pauvres, seuls, souffrants, exclus, les paroles de la séquence pascale : « Le Christ, mon espérance, est ressuscité ! Il a vaincu le mal qui réduit l'homme à l'abrutissement, le péché qui lui ferme le cœur par l'égoïsme, la peur de la mort qui le menace ».

Dans le mystère de la mort et de la résurrection du Christ, nous entrevoisons une lumière pour tout homme. Ce message de Carême est une invitation à ouvrir les yeux sur la pauvreté d'un grand nombre. Il veut aussi indiquer le chemin pour rencontrer à Pâques le Christ qui, donné en nourriture, inspire à nos cœurs confiance et espérance. C'est pourquoi je souhaite que le Carême de cette année 1998 devienne pour tout chrétien l'occasion de se faire pauvre avec le Fils de Dieu, pour être un instrument de son amour au service de nos frères qui sont dans le besoin.

Du Vatican, le 9 Septembre 1997.

ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS ECHOS DE NOS DE

ATACORA

MÉNINGITE : ENCORE DES VICTIMES DANS L'ATACORA

Dans un rapport du médecin-chef du service de la protection et de la promotion sanitaires de Natitingou, le Dr Inoussa Akadiri adressé au directeur départemental de la santé de l'Atacora, cinquante-cas de méningite cérébro-spinale dont 8 morts ont été enregistrés dans la période allant du 4 janvier au 6 février 1998. Les zones touchées par l'épidémie sont : Tanguiéta-Centre, Gouandé et Tanguiéta dans Matéri, Kpabégou (Copargo) où le seul épidémiologique a été atteint, Matéri-Centre et Manigri dans Bassila. Les localités infectées ont vu mettre à leur disposition vingt mille doses de vaccin anti-méningo et 400 flacons de chloran-phénicol.

Une équipe médicale de la direction nationale de la protection sanitaire est à pied d'œuvre sur le terrain pour circonscrire et endiguer le fléau.

Le fait que tous les ans, la méningite fait des ravages dans le secteur, des dispositions doivent être prises pour la prévention. Ainsi on limiterait les dégâts en vies humaines.

ATLANTIQUE

UNE VOIE POUR DÉSENCLAVER AKOGBATO

Mardi 24 février 1998, le chef de la Circonscription urbaine de Cotonou, M. Maximilien Kiniffo a officiellement lancé les travaux de réfection d'une pénétrante pour le désenclavement d'Akagbatou, commune urbaine de Djomèhountin (Fidjrossé). La réfection de cette voie de 3.500 m linéaires s'exécutera par étapes. Son coût global est estimé à (69) millions de FCFA. Sa réfection est une solution, selon M. le chef de la Circonscription urbaine, à la circulation des riverains, surtout en saison pluvieuse.

De même, ladite réfection permettra d'assainir progressivement la zone. Les travaux de la réalisation de la première étape des travaux lancés le mardi 24 février dernier, sont estimés à un coût de 8.250.000 FCFA entièrement financés par la Circonscription urbaine de Cotonou. Cette étape portera sur un tronçon de 1.500 m à

l'exception des zones marécageuses. Les travaux consisteront à boucher les crevasses afin de rendre carrossable la voie a indiqué M. Kiniffo.

Pour le directeur des services de la Circonscription urbaine de Cotonou, Basile Gbaguidi, la pénétrante serait une voie de 7 mètres de chaussée avec un apport en terre compactée et 20 m d'emprise. Elle rencontrera une voie de 40 m prévue dans le lotissement de Fidjrossé-Kpota. Les travaux d'ouverture de cette voie commencent juste une semaine après celle de Hlazoouto toujours dans la commune de Djomèhountin s'étendant sur 4.200 m. Un seul souhait : réaliser, que ces infrastructures soient entretenues.

BORGOU

BIENTÔT LE GUICHET UNIQUE À PARAKOU

Lundi 23 février, une délégation de la CCIB conduite par son secrétaire général, M. Fassassi Walyou et reçue par le préfet de Département, M. Zoukarnéni Tougouh a annoncé très prochainement l'extension à Parakou du centre de formation des entreprises (CFE-guichet unique). Selon M. Adannou Donatien, responsable du CFE à la CCIB, ce centre créé en juin 1997 permet aux opérateurs économiques de faire leur déclaration en un seul lieu et dans un temps relativement court et d'éviter les faux frais. Les commerçants, hommes d'affaires et tout entrepreneur de Parakou peuvent se froter les mains. Et ce serait tant mieux pour la prospérité de l'économie béninoise dans le septentrion si seulement l'acte est assez rapidement joint à la parole.

VEUILLEZ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTRÔLE ROUTIER

À Kandi se sont réunis le directeur départemental de la police nationale, le commandant-adjoint du groupement-nord, les commissaires, les chefs de brigade et les chefs de circonscription administrative de Kandi et de Malanville ainsi que le commandant de compagnie de Kandi. C'était le jeudi dernier sous la présidence du préfet de Borgou M. Zoukarnéni Tougouh. Objectif : harmoniser leurs points de vue sur l'occupation des heures creuses du plan routier et d'établir la base

de leur collaboration dans les circonscriptions administratives de Kandi et de Malanville. Des propositions faites de part et d'autre, il ressort qu'un calendrier local sera établi pour l'occupation des heures creuses du plan de contrôle routier.

En conclusion, le préfet du Borgou a invité la police et la gendarmerie du département à la compréhension pour mieux respecter le plan national de contrôle routier et éviter la multiplicité des postes de contrôle. Aussi, a-t-il invité les agents à bannir de leur comportement le rançonnement et les tracasseries policières. Pourvu qu'il soit entendu.

MONO

DES AGENTS DE SANTÉ AU SERVICE DES ÉCOLIERS

Du 23 au 26 février 1998, des enseignants et élèves du département du Mono ont suivi une formation en soins de santé primaire dans les sous-préfectures de Djakotomey, Aplahoué et Toviklin. Initiée par l'organisation non gouvernementale française East Benin (eau, agriculture et santé en milieu tropical), la formation a pour objectif de mettre à la disposition des écoles retenues du Mono, des hommes capables de donner les premiers soins élémentaires aux écoliers. Les villages qui abritent ces écoles sont pour la plupart sans unité de santé digne du nom. À l'issue de la formation, East Benin a doté 20 écoles touchées par la première phase du projet, de boîtes à pharmacie et de tout autre matériel pouvant permettre aux stagiaires de prendre réellement en charge la santé des écoliers.

Pour le représentant-résident de East Benin, le Dr Kisito Ogousan, l'école primaire rassemble environ 30 % des enfants en âge scolaire. Mais la distance parfois grande entre l'école et le centre de santé, les ordonnances non honorées et le manque de moyens des unités villageoises de santé quand il y en a ne permettent pas de lutter efficacement contre les affections des enfants.

Ainsi, les 20 écoles d'Aplahoué, Djakotomey et Toviklin, retenues dans le cadre des projets "développement intersectoriel en milieu scolaire" bénéficient aussi de latrine à double fosse, ventilée à quatre portes et d'une citerne hors-sol en ferrociment de 20 m³.

L'initiative fort louable mérite d'être étendue à d'autres villages du Bénin. Et de ce point de vue, elle ne saurait être l'apanage des seules ONG mais aussi l'œuvre de toutes bonnes volontés mais aussi et surtout des ressortissants mieux nantis de diverses localités dont les écoles sont déshéritées et éprouvant quotidiennement des besoins de santé primaires.

OUMÉ

IGANA SINISTRÉ

Situé à environ 120 km au Nord-ouest de Cotonou, Igana est un village de la sous-préfecture de Pobé. Mercredi 25 février

1998, vers 13 heures, un feu de brousse parti d'un champ s'est très vite propagé sur le village qu'il a détruit en partie. Cet incendie a consumé trente six (36) maisons d'habitations et quarante cinq (45) hangars du marché de Igana, grenier de la sous-préfecture de Pobé. Les dégâts sont énormes. Des effets vestimentaires, ustensiles de cuisines, mais et niébé dans des greniers, espèces sonnantes et trébuchantes, et beaucoup d'autres objets ont été malheureusement consumés.

À la suite de la visite du préfet de l'Ouémé, M. Macaire Oniloué accompagné d'un représentant de la Croix rouge; la solidarité nationale s'est mise en branle en vue d'assister les populations sinistrées de Igana.

ZOU

DÉCOUVERTE D'UN VILLAGE SOUTERRAIN À BOHICON

À Zougoudo dans la commune d'Agongindo, situé dans la Circonscription urbaine de Bohicon, 120 km environ au nord de Cotonou, l'entreprise danoise chargée de réaliser le contournement de la route Abomey-Bohicon a découvert, le lundi 23 février 1998 des maisons souterraines du genre des caves (Bunker allemand).

Ces maisons (quelques 16 caves) se trouvent à une profondeur d'environ 10 mètres. Selon le maire de la commune urbaine d'Agongindo, M. Raymond Y. Ahogbé, des maisons souterraines découvertes sont des cachettes des guerriers du temps du roi de Tégébessou qui a régné de 1740 à 1774. Sous forme de tranchées, ces cachettes se communiquent entre elles. Leur intérieur donne l'impression d'un four à pain en terre de barre. Il y fait frais. Dans l'une des caves, il a été retrouvé des bris de canaris.

Tout comme le roi Tégébessou, ces successeurs, Kpengla, Agonglo et Adandozan qui ont guerroyé contre les Yoruba d'Oyo, les Ouéménou, Mahi, Idacha et Tchabé se servaient de ces caves comme refuges de leurs guerriers. Dès qu'ils les regagnaient, il n'était point possible à l'ennemi de les poursuivre. Et il réussissaient à en ressortir par un autre bout, contournant l'ennemi pour aller l'attaquer.

Pour le maire de la localité, les caves du genre existent un peu partout dans la région de Bohicon. On en a découvert à Féli, Manabè et Zakpo.

Préoccupé par la sauvegarde et la conservation de ce patrimoine, le ministre de la culture et de la communication qui a visité ledit village souterrain a demandé aux entrepreneurs en charge de la réalisation du projet Aboki (route Abomey-Bohicon-Kétou-Illara) de bien vouloir procéder à une déviation. Ceci pour favoriser la mise en valeur de ce site à inscrire désormais dans le patrimoine culturel béninois.

Les recherches se poursuivront en vue d'identifier et mettre en valeur les autres zones recelant de ces caves.

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
BP 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 849
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien : 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur : 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié : 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse : 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 FCFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 FCFA
- Guinée	5.760 FCFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 FCFA
- France	5.760 FCFA
- Nigeria, Ouganda, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 FCFA
- Kiribati (République Démocratique du Congo)	9.000 FCFA
- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 FCFA
- U.S.A.	9.480 FCFA 94,80 FF
- Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 FCFA 102,00 FF
- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA 85,20 FF
- Canada	10.200 FCFA 102,00 FF
- Chir	12.600 FCFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES RÊVES COMME SOURCE D'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES

Les représentations oniriques de certaines réalités de la vie, qu'elles ressortissent à l'onirocritique ou interprétation des songes, à l'onirologie ou étude des rêves et à l'art de deviner au moyen des rêves qu'est l'oniromanie, gardent dans le domaine de la sociologie et de l'anthropologie, un intérêt qu'aucune autre science ne semble leur disputer, du moins jusqu'à présent.

Nous nous sommes rendu compte que l'historien, toujours en quête de matériaux susceptibles de l'aider à reconstituer le passé, pourrait en glaner aussi quelques-uns dans le contexte onirique de certaines sociétés traditionnelles de la République du Bénin et, probablement, d'autres pays d'Afrique.

Si l'on peut valablement choisir comme cadre d'étude le milieu kufalo de l'Atacora, c'est cependant aux Tangbè de la région de Copargo qu'appartient la réflexion la plus intéressante en matière de discours onirique en tant qu'historien (1).

Les historiens ont jusqu'ici sous-estimé ou négligé les rêves comme source d'investigation sur le passé, alors que ceux-ci sont porteurs de maints enseignements à cet égard. L'exemple des Tangbè de la région de Copargo apporte en effet à la réflexion aussi bien du point de vue religieux que de celui des relations avec l'extérieur, entre autres.

Les grands responsables religieux, les Boghoté, sont au service, chacun de son côté, d'une ou de deux divinités — souvent sous forme de couple — dans chaque quartier. Ils procèdent également à des offrandes et à des sacrifices d'hommes ou d'animaux à ces divinités, sur leurs autels qui sont des

points de rencontre matériels entre eux. Mais il faudrait s'intéresser aux rêves pour déceler un autre espace de rencontre entre les Boghoté et leurs divinités. A cette occasion, ils se retrouvent face à face, la divinité s'adressant à son adorateur, sans qu'il y ait, en réalité, un vrai dialogue entre eux. La divinité entre en contact avec lui, soit directement en lui parlant soit indirectement par le biais d'un langage qu'il sait décoder. Dans le premier cas, la divinité parle du problème qu'il désire lui soumettre. Le second cas se présente sous la forme d'un message codé; presque toujours à cheval comme dans le premier cas, le dieu, seul ou accompagné de son épouse, apparaît nuitamment en rêve au responsable religieux; muet, il regarde ce dernier pendant un moment avant de disparaître. Le message est compris : il signifie qu'un malheur est imminent et qu'il peut le conjurer dès que lui auront été immolés ses animaux sacrificiels préférés : poulets, moutons, cabris, chiens, etc.

S'il arrive dans quelques rares cas seulement qu'une divinité se présente à son chef religieux en plein jour sous la forme d'un animal comme le python de Seba par exemple, pour annoncer un malheur, le procédé codé de communication le plus courant est son apparition au chef religieux à l'état de rêve monté sur un cheval. C'est que cet équidé est en bonne place dans la vie de relation et les représentations mentales des Tangbè, notamment durant la période précoloniale; en effet, c'est sur cette monture que venaient razzier la région les guerriers bariba et zarma, à la recherche d'esclaves. Ces intrusions et invasions étaient si fréquentes et parfois si dévastatrices que les populations en ont été si traumatisées que l'apparition en rêve à un chef religieux

d'une divinité à cheval est signe de l'imminence d'un danger. Ce dernier peut être une invasion de guerriers ennemis, comme aussi une calamité naturelle (épidémies, surmortalité, etc.). Cet équidé a fini par représenter dans le subconscient des Tangbè, le mal sous toutes ses formes. Nous sommes bien loin du monde bariba où cette monture noble est une composante, une donnée cardinale de la civilisation avec laquelle elle fait pratiquement corps.

Par ailleurs, la phalocratie est un trait dominant de la société ta'ra (singulier de Tangbè). Les rêves nous en donnent également un aperçu : lorsqu'un dieu apparaît en rêve à son chef religieux, accompagné de son épouse, celle-ci est toujours derrière lui, qu'ils soient tous deux sur le même cheval, ou à pied.

Enfin, l'espace onirique est le seul milieu où la symbolique des couleurs dans le domaine religieux s'exprime le plus nettement. Chaque divinité a sa couleur de prédilection. Elle transparaît toujours dans les rêves qui mettent en présence l'un de l'autre l'homme et la divinité. Celle qui aime le blanc demandera en sacrifices des animaux à plumes ou au pelage blancs. On la verra également en rêve toute de blanc vêtue, sur un cheval également blanc. Les rêves nous offrent ici une toute autre vision du cheval, singulièrement éloignée de la vision classique.

CONCLUSION

L'étude des rêves chez les Tangbè apparaît comme un puissant révélateur de quelques aspects fondamentaux de la vie de relations : relation entre l'homme et le divin; entre le Ta'ra et les envahisseurs exté-

rieurs; entre l'homme, la divinité et le cheval.

Il conviendrait d'établir un questionnaire exhaustif sur les liens entre la réalité de la vie quotidienne et les données oniriques pour des enquêtes plus approfondies, systématiquement menées au sein des différents groupes socioculturels de la République du Bénin. Les résultats impressionneront toujours moins par leur quantité que par leur valeur qualitative hautement contributive. Il est évident que bien des faits ou événements du vécu des populations seront mieux compris à la lecture des rêves de certaines personnalités de la société (2). L'histoire sociale et des mentalités gagnera beaucoup à travers ce nouveau regard projeté sur un domaine jusqu'ici peu exploré, voire peu exploré : les rêves comme vecteurs de renseignements historiques.

NOTES

(1) Cet essai n'a pu être réalisé que grâce aux informateurs tangbè dont nous ne mentionnerons ici que les noms des principaux, qui sont :

— Basao Isaka, né vers 1938, cultivateur à Karhum-Yaoko.

— Garba Basira, né vers 1928, cultivateur à Karhum-Yaoko.

— Mingo Marman, né vers 1943, cultivateur, quartier Kpalankpanu commune de Pabèghu.

— Namari Bukari, né vers 1943, cultivateur, quartier Panturu à Yaka.

— Zumaru Imoru, né vers 1923, cultivateur, quartier Baranman à Yaka.

(2) Comme on le voit, il ne s'agit pas ici de rêves de l'importe qui et de l'importe quel rêve non plus.

A. Félix Iroko

LES ENFANTS MISSIONNAIRES DU BÉNIN ET LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION :

UNE MARCHÉ EXEMPLAIRE ET RÉSOLUE VERS LA CÉLÉBRATION DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 !

Que les enfants aussi puissent évangéliser en s'évangélisant, point n'est besoin d'aller très loin pour le constater. De plus en plus, et autour de nous, ils manifestent une remarquable prise de conscience de leur responsabilité dans la propagation de la foi qui, au fait, incombe à toutes les catégories du peuple de Dieu. Toutefois, ne pourrions-nous certainement pas aller plus loin encore avec eux grâce à des prestations qu'offre l'Enfance Missionnaire Universelle ? Partons d'abord des constats.

QUELQUES INITIATIVES MISSIONNAIRES DES PETITS AMIS DE JÉSUS DANS NOS COMMUNAUTÉS

Du 12 au 20 juillet 1997, 104 enfants du diocèse d'Abomey étaient à un camp-mission dans un autre diocèse, celui de Parakou et précisément à Pérèrè. Ils y ont parlé de Jésus à d'autres enfants comme eux. Ils ont tellement compris l'urgence de la mission qu'ils se sont engagés chacun à amener à Jésus 10 petits amis. Un cercle d'amis se fera ainsi autour de Jésus comme du temps des premiers disciples.

Du 17 au 27 du même mois, à Banikoara, ils étaient plus de 250 enfants venus de toutes les paroisses du nouveau diocèse de Kandi à



un camp-mission dans cette localité. Leurs simples jeux, les chants et les danses attirèrent de nombreux autres enfants. Dès qu'un certain quorum était atteint, ils arrêtaient tout et parlaient de Jésus. Leur message fort simple était : « Jésus aime les enfants. Tous sont invités à venir à Lui ». Pour que cela se réalise, ils se sont aussi engagés à amener à Jésus au moins 10 amis chacun. Ils ont prié pour la mission, et ont même cotisé 2.500 francs cfa à remettre à leur père-évêque comme participation à ses frais de déplacement pour l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus à d'autres enfants comme eux ailleurs, hors du diocèse. Quelle ne fut son émotion au moment de recevoir de ces peti-

tes mains innocentes cette symbolique obole ! Il la déposa d'ailleurs aux pieds de la Vierge Marie lui remettant ainsi la bonne volonté de ses audacieux jeunes missionnaires.

À Djougou ce fut une quarantaine d'enfants de Notre-Dame de Miséricorde de l'archidiocèse de Cotonou (il s'agit de la chorale « Jeune-Juniors » Sainte-Rose de Lima).



ils y étaient au nom de l'amitié qui les lie au jeune évêque de cette région, S. E. Mgr. Paul K. Vieira. Leur premier but était de vivre leur session annuelle de chants liturgiques dans cette localité septentrionale, fief de la religion musulmane. Ils y ont même donné un concert spirituel qui attira une grande foule d'enfants sans distinction aucune de religion, de race ou de condition socioculturelle. A travers les chants, ils ont loué Jésus-Christ, Sauveur de l'humanité, et l'ont fait aimer par de nombreux enfants. Leur programme comporta une visite missionnaire dans les montagnes Tanéka. La découverte des lieux les émerveilla et ouvrit leur esprit à la dimension universelle de la mission (même ici, si loin de

notre cathédrale de Cotonou ! s'exclama l'un d'eux). Ces jeunes apôtres ont profité de ce séjour pour aller saluer les chefs traditionnels du village. Ce fut un moment d'intense communion inter-religieuse. Le curé fut particulièrement heureux de se savoir soutenu par ces petits amis de Jésus. Ces missionnaires, tout petits, ont tellement compris l'importance de leur relation avec les autres agents apostoliques que ce fut encore eux qui encouragèrent le jeune évêque de ce nouveau diocèse, leur ami, lui promettant de toujours prier pour lui, de lui rendre visite aussi souvent que possible et de l'aider matériellement. Dans leur entretien avec Mgr. Vieira, ils se sont beaucoup intéressés à la vie et aux besoins de l'Eglise en cette région où plus de 1000 enfants sont attendus pour la prochaine journée mondiale de l'enfance missionnaire.

Parlant de ces missionnaires, espoir de demain, comment ne pas évoquer l'exemple de cette petite fille musulmane, qui a pris Jésus pour son ami personnel. Elle l'aime tellement qu'elle a voulu que Jésus soit dans sa maison, (maison de musulman, son père étant l'imam du village !). Alors, elle a caché un crucifix dans ses affaires et le sortait de temps en temps pour le contempler lui demandant d'être aussi l'ami de ses parents musulmans et de veiller aussi sur eux. Au moindre bruit de pas suspect, elle s'empresait de le cacher. Quel exemple de courage que d'introduire un crucifix dans la maison d'un musulman ! Il faut une foi d'enfant pour le faire.

Et que dire de ce petit garçon musulman si fasciné par Jésus et la Vierge Marie qu'il entraînait d'autres enfants musulmans à fréquenter des milieux chrétiens catholiques et n'hésitait point à prendre part à des processions mariales ! C'est d'autant plus édifiant qu'il l'assumait en toute liberté d'esprit sans

(Lire la suite à la page 10)

UN PEU DE DISTRACTION

JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs.

Relevez-les.



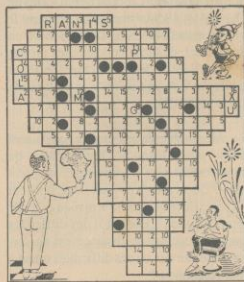
(Réponse en page 10)

GRILLE DE L'AFRIQUE À DÉCODER

Dans la grille ci-dessous, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter, les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

Amusez-vous donc !



(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ

Cholestérol et maladies cardio-vasculaires :
quoi de neuf, docteur ?

On compte dans le monde quelque 50 millions de morts chaque année. Environ 6,26 millions de personnes meurent d'un infarctus du myocarde et 4,4 millions d'accidents vasculaires cérébraux. Des décès imputables en grande partie à l'athérosclérose, responsable de l'épaississement de la paroi des artères et de leur rétrécissement. Le point sur cette maladie.

L'athérosclérose se développe insidieusement, ne se manifestant habituellement qu'au bout de plusieurs décennies. Or, il est maintenant établi que des modifications du mode de vie et la réduction des « facteurs de risque » peuvent retarder son développement. Les facteurs de risque les mieux connus sont le tabagisme, l'hypertension, le diabète, l'hypercholestérolémie et l'obésité.

Il y a encore quelques années, le mot d'ordre des cardiologues était : « prévention pour tous et harcèlement sur le cholestérol ». Aujourd'hui, la meilleure connaissance des mécanismes en jeu dans le développement de l'athérosclérose et la mise sur le marché de nouveaux médicaments ont quelque peu changé les données. Les spécialistes s'accordent en effet maintenant pour dire que l'on ne peut raisonnablement pas traiter tout le monde et qu'il faut concentrer les efforts sur les patients dits à risque ou déjà atteints d'une maladie artérielle patente.

L'arrêt du tabac est l'une des plus importantes mesures de prévention de la maladie coronarienne. Les fumeurs ont des taux de mortalité coronarienne et d'infarctus du myocarde deux fois plus élevés que les non fumeurs, mais le risque coronarien diminue de 30 à 50 % en un à deux ans après l'arrêt du tabac.

L'hypertension artérielle, qui altère les vaisseaux, est elle aussi, un facteur majeur d'athérosclérose. Sa réduction diminue le risque d'accident cérébral et d'infarctus du myocarde. Si l'hypercholestérolémie reste un facteur de risque majeur, qu'il est nécessaire de traiter, ce n'est plus tout à fait l'ennemi public numéro 1. Des études ont en effet montré que seules 20 % des personnes qui ont un cholestérol élevé développent une maladie coronarienne.

Alors que 80 % des patients ayant un problème cardio-vasculaire présentent une anomalie génétique qu'on ne détecte pas par les examens habituels. Après le « tout cholestérol », les scientifiques s'orientent plutôt aujourd'hui vers le « tout génétique ».

LE POIDS DE L'HÉRÉDITÉ

La majorité des maladies cardio-vasculaires liées à l'athérosclérose a donc une origine génétique, et les chercheurs se tournent maintenant vers ce qu'on appelle « la médecine prédictive ». Il s'agit d'un ensemble de techniques qui permettent de repérer, dans une famille à risque, une anomalie génétique, et de la soigner...

Les spécialistes estiment en effet que, sans traitement, 8 à 10 % des patients génétiquement à risque ayant développé un accident vasculaire en auront un autre l'année suivante, et que 25 % auront un pontage ou une angioplastie dans les 6 mois. Enfin, dans les 5 ans, 11 % mourront de leur affection.

Une véritable thérapie génétique est aujourd'hui expérimentée :

* d'une part, chez l'animal, avec l'introduction des gènes manquants ou déficients dans la gestion du métabolisme du cholestérol ;

* d'autre part, chez l'homme, avec des travaux très encourageants de thérapie génique pour limiter, par exemple, le rétrécissement des artères coronaires.

ET LE RÉGIME ?

Sans entrer dans des détails trop techniques, on peut retenir qu'une alimentation variée de type méditerranéen (riche en fruits, légumes, poisson et avec un trait d'huile d'olive) serait plutôt bénéfique pour le cœur. Quant à l'alcool, dont les bienfaits seraient liés à une augmentation du HDL (le bon cholestérol), le danger d'en abuser est bien trop grand, et ses effets délétères trop nombreux pour qu'on puisse tranquillement encourager la consommation.

MFI / CERIN

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Emigré s'écrit avec un seul M.

Immigré, avec deux M.

Les mots commençant par la syllabe "immi" ne doublent pas le M.

Les mots commençant par la syllabe "immi" doublent le M. Exception : le verbe imiter et sa famille.

Remarque : Curieusement, en français, très peu de mots commencent par "émi" ou "inmi".

Sens des mots : l'émigré, du point de vue de son pays d'origine, désigne celui qui part vers un pays étranger. Du point de vue du pays d'accueil c'est un immigré.

DES MOTS POUR JOUER

La cuniculture, l'aviculture, la sylviculture...

À quoi s'intéressent ces différentes cultures ?

Réponses :

La cuniculture, c'est l'élevage des lapins.

L'aviculture, l'élevage des volailles.

La sylviculture, la culture des arbres et des forêts.

AUTOUR D'UN MOT

Circonstance, de circumstare (en-tourer).

L'ensemble des faits qui accompagnent un événement, ce sont les circonstances. Par enchaînement d'idées, on dit aussi : condition, modalité, données.

Il existe des conditions particulières d'un événement : des détails, des circonstances atténuantes ou aggravantes, des particularités.

En grammaire, on trouve aussi des circonstances grammaticales, tels : complément circonstanciel, de temps, de lieu, de cause, de conséquence, etc.

On peut agir selon les circonstances, la conjoncture, la situation, le contexte, trouver des circonstances favorables et profiter de l'occasion. On dit également : en pareille circonstance, dans le cas présent, en l'occurrence.

Mais de toutes façons, la sagesse latine recommande : "Il faut essayer de soumettre les circonstances et non s'y soumettre".

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

La désconsommation : ce nom apparut en 1992 indique une crise dans la consommation, crise souvent liée à l'épargne. Au lieu d'acheter, on économise pour diverses raisons.

L'euro, ce nom est apparu en 1995. Il désigne la future monnaie unique européenne qui aura cours à partir de janvier 1999.

Le 1er janvier 2002 au plus tard, les pièces et les billets en euro seront mis en circulation. En France, l'euro vaudra environ 6,50 F. Il y aura 7 billets nouveaux et 8 pièces : ces dernières auront une face com-

mune à l'ensemble de l'Union européenne et une face nationale.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe éprouver

Soumettre à une expérience c'est éprouver, expérimenter, mettre à l'épreuve. On trouve des épreuves d'examen, orales ou écrites, des interrogations et familièrement parlant : des colles. Dans le domaine des sports, les épreuves sont nombreuses, on les rencontre dans les compétitions et les matchs.

Un deuil, une perte éprouvent et procurent parfois le malheur ou l'infortune.

Supporter une grande épreuve c'est trouver l'affliction, la souffrance, la peine, le malheur et les tribulations. On porte alors sa croix et d'une façon populaire, on en "voit de toutes les couleurs".

Éprouver, c'est enfin connaître par expérience : éprouver une difficulté, du bien-être, de l'angoisse, éprouver de la peine, souffrir, supporter ou subir.

Mais qu'importe, comme dit le proverbe : "L'or s'épure au feu, l'homme s'éprouve au creuset du malheur".

DES MOTS INTRUS

Aurochs, délais, relais, remords et velours. Cinq noms, l'un est un intrus orthographique...

Lequel ? et pourquoi ?

Réponse :

Seul le nom *délai* ne prend pas de S au singulier : un *délai* (AI), des *délais* (AIS).

Mais on écrit un aurochs (S), un relais (S), un remords (S), et un velours (S).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le verbe rire.

Un *fourrire* : un *rire* que l'on ne peut pas maîtriser.

Pour *rire* : pour s'amuser, faire semblant.

Histoire de *rire* : pour s'amuser, pour se moquer.

Parfois l'intensité du *rire* s'exprime par plusieurs comparaisons : *rire* comme une *baleine*, comme un *bossu*, comme un *fou*... beaucoup *rire* !

Mourir de *rire* : *rire* très fort.

Se *tordre* de *rire* : *rire* aux éclats et sans pouvoir se maîtriser.

Laissez-moi *rire* : vous voulez *rire*, vous me faites *rire*... Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas vrai !

Il n'y a pas de quoi *rire* : la chose est grave, la situation est mauvaise.

Rira bien qui *rira* le dernier, une locution proverbiale qui signifie : l'affaire aura des suites et celui qui croit triompher sera lui-même puni.

Enfin cette formule, *rire* est le propre de l'homme !

L'écrivain français Rabelais l'a employée dans le prologue de *Gargantua*. On était alors au XVI^e siècle.

NATION

1997-1998 : MISE EN ŒUVRE DES PROJETS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIO-ADMINISTRATIF AU BÉNIN QUEL CRÉDIT POUR LE GOUVERNEMENT KÉRÉKOU ?

« Je n'ai donc nullement l'intention de vous distraire en affirmant publiquement ici que les efforts déployés par mon gouvernement au cours de l'année 1997 ont abouti, dans tous les domaines de l'activité nationale, à des résultats incontestablement positifs et encourageants ».

C'est en substance ce qu'il convient de retenir du message sur l'état de la Nation du Président Mathieu Kérékou délivré le 29 décembre 1997 devant l'Assemblée Nationale à Porto-Novo.

Il est pourtant loin le temps où les Béninois donnaient un blanc-seing à leur gouvernement ou un quitus inconditionnel au pouvoir en place pour sa gestion des affaires de l'État.

La baisse continue du niveau de vie des populations rurales, l'amenuisement drastique et accéléré du pouvoir d'achat des travailleurs, l'ampleur du chômage des jeunes et tous les maux qu'il engendre constituent le tableau social sombre qui contraste amèrement avec les promesses qu'on nous avait fait miroiter. A tout cela, il convient d'ajouter la corruption devenue, selon le Général Mathieu Kérékou, une gangrène qui mine notre société au point de mettre en cause l'existence même de l'État. Il faut, en

plus noter, que la fronde syndicale a même atteint son paroxysme par le durcissement des mouvements de grève. La plupart des secteurs de l'administration publique sont pratiquement paralysés. On y passe le temps à discuter revendications et problèmes politiques. Les travailleurs semblent déterminés à aller jusqu'au bout si leurs revendications ne sont pas entièrement satisfaites. Alors ils crient haut et fort leur colère et dénoncent avec véhémence l'immobilisme du gouvernement Kérékou, son inefficacité, sa carence, son échec total...

L'accord pratiquement théorique gouvernement-syndicats signé au petit matin du dimanche 1er mars dernier n'aura pas changé grand chose à la situation si le geste n'est pas vite joint à la parole de la part de l'Exécutif.

Dans son message à la nation, le 31 juillet 1997, le Président Mathieu Kérékou avait présenté un catalogue des projets à caractère économique que sont chargés de conduire à terme les ministres de son gouvernement, tout en se gardant de faire cas des projets à caractère socio-administratif.

Quels sont au juste ces projets ? Comment savoir s'ils sont réalisés ou pas ? Quel intérêt présentent-ils en réalité pour le peuple béninois ?

C'est à ces différentes préoccupations que le journal « La Croix du Bénin » a invité chacun des 18 ministres qui composent le gouvernement Kérékou II à répondre en énumérant, de façon concrète, les projets relevant de leurs départements respectifs et qu'ils ont à charge de réaliser pour la période 1997-1998.

Au nombre de ces projets, quels sont ceux pour lesquels les crédits de financement sont effectivement disponibles ? Quels sont, à ce jour, ceux qui sont en cours de réalisation et le niveau exact de leur exécution ? Existe-t-il des difficultés pour le bouclage de financement de certains d'entre eux ou des difficultés quant à leur réalisation ?

Pour des raisons qu'ils sont les seuls à maîtriser, 11 ministres n'ont pas cru devoir répondre à notre questionnaire régulièrement parvenu sur leur bureau. Ainsi ne nous est-il pas possible de vous livrer une analyse exhaustive du dossier des projets du gouvernement Kérékou pour 1997-1998. C'est dommage et regrettable.

Dans tous les cas, sept ministres ont répondu avec magnanimité à nos questions. Il s'agit de :

M. Gatièn Houngbédji, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

M. Dango Nadey, ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme ;

M. Timothée Zannou, ministre de la culture et des communications ;

M. Damien Zinsou Alahassa, ministre de la jeunesse, des sports et loisirs ;

M. Assouma Yakoubou, ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative ;

M. Félix Adimi, ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises ;

M. Albert Tévoédjrè, ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Leurs réponses nous ont néanmoins permis d'établir le tableau synoptique que nous vous présentons pour l'instant, sans commentaire.

Barthélémy Assogba Cakpo

TABEAU SYNOPTIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT KÉRÉKOU AU BÉNIN

Situation de la mise en œuvre des projets du gouvernement au Bénin	Nombre de projets à caractère économique annoncés par le Président Kérékou ministre par ministère, le 31-12-97	Nombre de l'ensemble des projets à caractère économique et socio-administratif relevés par ministère	Nombre de projets à caractère économique et socio-administratif dont le financement est effectivement disponible par ministère	Nombre de projets à caractère économique et socio-administratif dont le financement est effectivement disponible par ministère	Nombre de projets à caractère économique et socio-administratif déjà exécutés par ministère	Nombre de projets à caractère économique et socio-administratif en cours de réalisation par ministère	Difficultés pour le bouclage de certains projets par ministère	Nombre de projets dont le bouclage de financement présente des difficultés par ministère
Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT)	02	22	18	18	12	07		
Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU)	08	20	12	12	05	09	Insuffisance des crédits alloués. Persistance des conflits fonciers. Insuffisance de la contre-partie financière. Equipement et VMD non assurés.	
Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)	18	18	18	18		18	Problèmes liés à la recherche du financement du projet : Construction du théâtre national.	Projet de construction du théâtre national. Financement à rechercher.
Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (MJSL)	02	06	04	02	03	02		
Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative (MFPTRA)	01	11	04	04	02	03	Difficultés de financement de deux projets non éligibles : CPPE et INFOSEC.	
Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MIPME)	02	16	05	04	01	15		
Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi (MPREPE)	10	37	37					

Note de la Rédaction : Il n'est point besoin de démontrer qu'à la rédaction de « La Croix du Bénin », nous avons le souci permanent de livrer à nos lecteurs une information plurielle, honnête, impartiale fondée sur des faits établis. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur le peu de considération que les onze autres ministres, pourtant contactés, de façon également régulière, ont réservée à notre démarche. Notre façon de traiter les informations démontre certainement, et s'il en est encore besoin, que nous ne sommes pas partisans de la surenchère médiatique devenue dada dans une certaine presse de chez nous. Cette pratique peu conforme à la déontologie du métier amène malheureusement

leurs auteurs à s'estimer en mesure de faire tomber ou promouvoir tel ministre ou telle autre autorité de haut rang. Loin de nous l'idée de nous oser à cet exploit. Nous voulons cependant affirmer à travers ces lignes le droit à l'information qui est un élément, voire un support très important de la démocratie. Nous sommes alors fondés à penser et écrire noir sur blanc qu'un ministère est créé avant tout pour servir, et non pour soigner la petite gloire de qui que ce soit, contrairement à ce que nous observons souvent malheureusement dans notre pays. Chacun devrait pouvoir s'en convaincre. Sommes-nous encore au temps où les soi-disant secrets d'État étaient abusivement et maladroitement évoqués envers et contre tout ?

BRAS DE FER GOUVERNEMENT-SYNDICATS TERMINUS, TOUT LE MONDE DESCEND

(Suite de la première page)

Mais face à son engagement consigné dans le protocole d'accord, l'Exécutif doit, plus que jamais, faire preuve d'une gestion judicieuse de la situation sociale. Qui pouvait véritablement s'attendre à l'avènement d'un accord ce dimanche 1er mars 1998, alors que moult tentatives de négociations antérieures s'étaient soldées par des échecs cuisants avec, à la clé, la troisième motion de grève déposée le 27 février dernier ? Le plus important aujourd'hui est que chacun peut se féliciter d'avoir réussi à faire pour le Bénin l'économie d'une épreuve de force aux conséquences fâcheuses et incalculables. Certains commencent déjà par voir, dans le bras de fer centrales syndicales-gouvernement, la résurgence de la situation de triste mémoire de 1989 avec la paralysie des services publics devant porter un coup dur à l'économie nationale déjà trébuchante.

L'un des mérites des négociations est d'être arrivés à ce protocole d'accord salutaire pour le peuple béninois et sa démocratie. Mais au-delà de la joie et de la satisfaction légitimes qui découlent de ce modus vivendi, des doutes subsistent quant à l'efficacité et à la réalité de la mise en œuvre des engagements pris par l'Exécutif dans la

satisfaction des revendications contenues dans ledit document.

FMI — BANQUE MONDIALE ET JUSTICE SOCIALE

En effet, la mise en œuvre du point 7 du protocole d'accord semble problématique. Et pour cause ? En accord avec les bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale et consort) le gouvernement avait décidé ceci : *l'apurement du coût financier des avantages accordés dans le passé (1992, 1994, 1996) et puis 1998 se fera selon le principe du règlement d'un montant forfaitaire à payer aux agents permanents de l'Etat en activité pour solde de tous comptes, sous forme d'arriérés de salaires en tenant compte des contraintes budgétaires.*

Or cédant aux exigences légitimes des responsables des centrales syndicales, la délégation gouvernementale vient de s'engager, dans les conclusions du protocole d'accord, à tout mettre en œuvre cette année pour la reconversion du montant forfaitaire proposé, soit cinq (5) milliards de francs CFA, et en payant à l'indice réel de 1992. Ce qui laisse comprendre que cet engagement du gouvernement devrait faire l'objet d'autres négociations auprès de nos bailleurs de fonds. Ceci dans le respect du principe sacro saint de ne jamais consacrer

plus de 40% des recettes propres à payer les salaires. Et qu'advient-il si la mise en œuvre du point 7 devrait aliéner ce principe ? Bien malin qui répondra avec certitude.

Nos "amis" de l'Occident reconnaissent, épidémiquement d'ailleurs, que certaines exigences de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI) ne militent pas en faveur de la justice sociale et, partant, encore moins en faveur de la démocratie dans les pays en développement. Ne pourraient-ils pas faire comprendre aux Institutions de Bretton Woods dont ils sont les hérauts que l'employeur a le devoir sacré de payer à l'employé le salaire qui lui est dû ? Et que c'est là une des conditions minimales du respect de la dignité et du libre développement de la personnalité de tout travailleur ? Qu'on ne s'y méprenne pas donc !

STABILITÉ SOCIALE !

Sans vouloir jouer aux oiseaux de mauvaise augure, l'on est donc en droit de s'interroger sur le respect effectif de l'engagement inscrit au point 7. Les explications données par la délégation du gouvernement au cours d'une émission télévisée sur le sujet, le dimanche 1er mars, pourraient autoriser même le scepticisme. Par ailleurs, des points 1, 2 et 4 des conclu-

sions du protocole d'accord, on note des engagements portant incidences financières. Même si ces dernières ne sont pas toutes exigées dans un avenir immédiat, leurs implications représentent tout de même une importante masse d'argent. Pour l'instant, le gouvernement doit savoir qu'il a le dos au mur : il ne doit pas porter la responsabilité du pire dans les mois à venir.

Au demeurant, gouvernement-syndicats et toutes les Béninoises et tous les Béninois peuvent véritablement pousser un ouf de soulagement. Mais la stabilité sociale précaire retrouvée devrait se consolider par le respect de la parole donnée, tant du côté du gouvernement que du côté des syndicats. Mieux, le souci de consolider la paix sociale — gage du développement durable — doit animer les uns et les autres. De ce point de vue, la bombe à retardement que constitue le système, a priori incitatif, d'avancement sur mérite doit dès maintenant faire, de la part des syndicats, l'objet d'études sérieuses assorties de propositions concrètes, objectives et conciliables avec la proposition gouvernementale. Sans cette action synergique, on pourrait craindre le retour à une nouvelle crise sociale. Nul n'a intérêt à voir les grèves se perpétuer. Chaque Béninoise et chaque Béninois ont intérêt à travailler à la stabilité de la paix sociale, fer de lance du développement du Bénin.

Alain Sessou

Dans le cadre des négociations entre la délégation gouvernementale conduite par le Premier Ministre, et composée :

— du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

— du Ministre des Finances ;

— du Ministre du Plan, de la Restructuration Économique et de la Promotion de l'Emploi ;

— du Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense nationale d'une part,

et les délégations des Centrales syndicales ci-après, conduites par :

— Guillaume Attigbé, Secrétaire général de la Centrale des syndicats autonomes du Bénin (CSA-Bénin) ;

— Pascal D. Todjinou, Secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB) ;

— Paul Essé Iko, 1er Secrétaire général adjoint de la Centrale des syndicats des travailleurs du Bénin (CSTB) ;

— Pr José de Souza, Secrétaire général de la Centrale des organisations syndicales indépendantes (COSI) ;

— Amidou Lawani, Secrétaire général de l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB) ;

d'autre part,

plusieurs séances de travail ont eu lieu à la Primature les 13, 17, 18, 24, 25,

PROTOCOLE D'ACCORD

27, 28 février et 1er mars 1998. Ces séances ont porté sur :

— les sept (07) points de revendications contenus dans les motions de grève du 9 février 1998 et du 17 février 1998 déposées par les cinq (05) Centrales syndicales ;

— les propositions faites par le gouvernement le 25 février 1998 ;

— et les nouvelles propositions faites par les Centrales syndicales le 27 février 1998.

A l'issue des séances du samedi 28 février et du dimanche 1er mars 1998, les deux (2) parties ont abouti aux conclusions suivantes :

1 — Le gouvernement reconnaît que le montant dû aux agents permanents de l'État au titre du non paiement à l'indice réel du 1er janvier 1991 au 31 décembre 1998 s'élève à la somme de vingt quatre (24) milliards de francs CFA.

2 — La délégation gouvernementale estime qu'il est prématuré de parler de la perte de quatre (4) échelons comme l'indique le document intitulé "Nouvelles propositions" ; car ce sont les négociations ultérieures sur le nouveau mécanisme d'avancement et de rémunération qui permettront de déterminer s'il y a perte d'échelon ou non.

3 — Les responsables des Centrales syndicales ont pris acte et accepté la proposition du gouvernement de maintenir les

taux d'allocation familiales à leurs niveaux actuels.

4 — Les responsables des Centrales syndicales ont pris acte et accepté la somme affectée aux collectivités locales dans le budget 1998, ainsi que l'engagement du gouvernement à faire poursuivre les travaux en vue de la détermination des moins-perçus sur les salaires, allocations familiales et parts patronales à l'O.B.S.S. dus aux travailleurs desdites collectivités locales sur la période de 1985 à 1989 inclus.

La délégation gouvernementale a rappelé que les problèmes d'ordre administratif et financier des Agents des collectivités locales ne pourront être définitivement réglés qu'avec la mise en application de la loi portant régime financier des collectivités locales.

5 — Les responsables des Centrales syndicales ont pris acte et accepté l'engagement du gouvernement de faire supprimer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les frais d'hospitalisation et de faire étudier les propositions des Centrales syndicales visant à la suppression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur des tranches à définir de consommation d'eau et d'électricité.

6 — A propos des privatisations, les responsables des Centrales syndicales et la délégation gouvernementale se sont mis d'accord sur les points suivants :

— dépolitiser la gestion des entreprises publiques et offices d'État ;

— faire le bilan exhaustif des privatisations faites à ce jour dans le sens

d'en dégager les avantages et les inconvénients au plan financier et la sauvegarde de l'emploi ;

— prioriser les nationaux dans le cadre de la privatisation, de la restructuration et de l'ouverture des capitaux aux secteurs ;

— associer les travailleurs aux différentes étapes des procédures de restructuration ou de privatisation ;

— éviter à tout prix la privatisation des secteurs viables ;

— garantir au pire des cas la sauvegarde de l'emploi.

7 — Les responsables des Centrales syndicales ont exigé du gouvernement qu'il convertisse les cinq (05) milliards proposés aux agents permanents de l'État pour l'année 1998 en paiement à l'indice réel acquis au 31 décembre 1992 pour compter du 1er janvier 1998.

La délégation gouvernementale a enregistré cette exigence et s'engage à tout mettre en œuvre pour la traduire dans les faits dans les meilleurs délais de l'année en cours.

La délégation gouvernementale a pris acte de la position des Centrales syndicales selon laquelle les présentes négociations ne prennent pas en compte l'année 1999.

8 — Les responsables des Centrales syndicales ont demandé au gouvernement de renoncer à opérer des retenues sur salaires pour faits de grève.

La délégation gouvernementale s'est engagée à proposer au gouvernement, (Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE SIÈGE ARCHIÉPISCOPAL DE PARAKOU EST INAUGURÉ ET SON PREMIER ARCHEVÊQUE INTRONISÉ

« Il y en a qui ne croient que quand ils voient. Le 19 octobre 1997, quand j'annonçais l'érection du diocèse de Parakou en archidiocèse et l'élevation de S. E. Mgr. Nestor Assogba au rang d'archevêque et métropolitain, certains n'y ont pas cru. Aujourd'hui je vous en apporte la preuve. Je vous montre le document authentique : La Bulle de Pape Jean-Paul II ». (cf. texte en encadré).

C'est en ces termes que le Nonce apostolique au Bénin, S. E. Mgr. André Dupuys a justifié, le samedi 21 février 1998, la cérémonie d'inauguration du siège archiepiscopal de Parakou et l'intronisation de son premier archevêque en la personne de S. E. Mgr. Nestor Assogba.

C'est au cours d'une messe que le Nonce a consacré avec l'archevêque de Cotonou, S. E. Mgr. Isidore de Souza, le nouvel archevêque de Parakou S. E. Mgr. Nestor Assogba, les évêques des diocèses suffragants de cette nouvelle province ecclésiastique, LL. EE. NN. SS. Marcel H. L. Agboton, évêque de Kandi, Paul K. Vieira, évêque de Djougou et Pascal N'Koué, évêque de Natitingou ainsi qu'une cinquantaine de prêtres dont le révérend père Achille Poudéhou, vicaire général de Lokossa, représentant son évêque empêché.

La cathédrale Saints-Pierre et Paul de Parakou était devenue, à l'occasion, trop petite pour contenir autorités politico-administratives et traditionnelles, parents, amis, séminaristes, fidèles et curieux dont beaucoup n'ont pu s'installer qu'aux alentours de l'édifice.

Tant cette cérémonie revêt une importance particulière que son organisation en est un reflet solennel : procession d'entrée aux chants et danses de la chorale adjoins, bénédiction du clocher par S. E. Mgr. Isidore de Souza, animation de la cérémonie par une dizaine de chorales, présentation très applaudie de la Bulle de Pape (suivie de sa lecture) ainsi que de celle des armoiries du nouvel archevêque frappées d'une double croix et dont le pompon est devenu à son bout quatre au lieu de trois pour signifier la nouvelle charge de l'élu, Mgr. Assogba, intronisation de ce dernier sur le siège métropolitain par le Nonce apostolique.

Avec l'Abbé Georges Hounyémè, vicaire général de Parakou, dans son mot d'ouverture, découvrons la signification réelle de cette célébration : « C'est comme si le Pape Jean-Paul II, explique-t-il, applaudissait pour le travail d'évangélisation qui se fait au Bénin et nous disait à tous "Ajama ciooo nu mi Bénin vi le émi" : (bravo pour le travail d'évangélisation que vous êtes entrain d'accomplir dans votre pays, fils du Bénin!...). C'est en effet un honneur pour le Bénin d'être doté désormais de deux provinces ecclésiastiques et de deux églises métropolitaines, celle de Cotonou et celle de Parakou.



S. E. Mgr. Nestor Assogba, premier archevêque de l'archidiocèse de Parakou.

Cela signifie aussi, poursuit l'Abbé Georges Hounyémè, que cette annonce du Christ dans le Nord du Bénin, terre de première évangélisation comme on aime à le dire, est perçue comme une œuvre qui progresse visiblement. C'est comme si le chef de l'Eglise universelle décernait au Bénin un diplôme particulier, un genre de certificat d'aptitude à propager la foi chrétienne, un satisfecit solennel!...

Il revient à l'évêque métropolitain qu'est devenu Mgr. Nestor Assogba de présider aux destinées de la nouvelle province ecclésiastique constituée des diocèses de Parakou, Natitingou, Kandi et Djougou. C'est à lui qu'incombe désormais la responsabilité de veiller à ce que la foi et la discipline ecclésiastiques soient soigneusement observées dans cet archidiocèse.

Désormais l'Eglise du Christ qui est au Bénin est ainsi composée de deux archidiocèses métropolitains, avec chacun à sa tête un archevêque, mais d'une seule et même Conférence épiscopale avec actuellement à sa tête S. E. Mgr. Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey.

Dans son homélie, le Nonce apostolique a développé la réponse de Pierre à la question de Jésus dans l'Evangile de Matthieu 16, 13-19 : « Tu es le Messie de Dieu ». Une réponse si étonnante de vérité, a indiqué le Nonce, que, dans cet Evangile, Jésus l'accompagne d'une béatitude, celle de la foi : tu es heureux Pierre d'avoir confessé le vrai nom de Jésus. Et le prêtre de poursuivre : confesser le nom de Jésus, n'est-ce pas le devoir de tout le monde ? Mais quel devoir exigeant ! Car il n'a jamais été facile de croire en Jésus-Christ... La porte de la foi a toujours été et

restera toujours une porte étroite... Or le fondement de la foi, c'est Jésus-Christ... et si l'on rencontre tant de baptisés qui ne savent plus ce que c'est qu'être chrétien, c'est précisément parce qu'on ne sait plus qui est Jésus-Christ... En aimant l'Eucharistie, nous apprenons à mieux connaître Jésus et donc à mieux le faire connaître. Ayons alors le courage de Le faire connaître tel qu'Il est. Ne faisons pas de Lui un gourou ou le maître d'une secte. Osions dire Jésus tel qu'Il est, par amour de la vérité... C'est vrai que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais il faut les dire quand même, au risque même de nous faire critiquer... ».

Prenant la parole peu avant la fin de la célébration et en guise de remerciement, le nouvel archevêque de Parakou souhaite à chacun et à tous la grâce de découvrir le Seigneur car, précise-t-il, découvrir Jésus c'est découvrir l'amour, c'est découvrir la joie et la paix. Et Mgr. Assogba d'inviter l'assistance à rendre grâce au Seigneur avec lui pour ses soixante-neuf ans de vie qui coïncident jour pour jour ce samedi 21 février 1998 avec cette célébration, ainsi que ses vingt-deux ans comme évêque de Parakou. Et d'ajouter : « Comment avec vous cesser de remercier le Seigneur pour tous ses bienfaits ? Soixante-neuf ans d'existence, vingt-deux ans de OUI à la charge pastorale du diocèse de Parakou, et aujourd'hui l'officialisation du OUI à la charge de métropolitain.

« Une seule phrase me revient sans cesse à l'esprit : "Je suis le serviteur du Seigneur, qu'Il fasse de moi ce qu'Il voudra".

« Unis à tous les agents pastoraux de cet archidiocèse, à tous les chrétiens laïcs et toutes les personnes de bonne volonté, je voudrais en ce jour lancer un cordial appel pour l'unité et la paix... ».

« Nous essayerons, et c'est le petit message que j'ose confier au Nonce apostolique pour notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II, nous essayerons, nous les évêques de Natitingou, de Kandi, de Djougou et de Parakou de vivre la communion de sorte



S. E. Mgr. André Dupuys, Nonce apostolique

que notre unité révèle au monde que Dieu nous aime comme Il aime son Fils.

« Ainsi nous espérons apporter notre petite pierre à la construction de l'unité dans notre pays, le Bénin.

« Plus de distinction entre Nord et Sud, entre telle ethnie et telle autre... La seule aspiration du Béninois sera aussi d'apporter sa modeste pierre à la construction d'un Bénin nouveau, devenu pour lui une véritable patrie, à l'orée de l'an 2000 ».

Avec le Nonce apostolique demandons à l'Esprit Saint, pour nous-mêmes et surtout pour cette nouvelle province ecclésiastique, le goût de toujours mieux connaître la personne de Jésus Christ, vrai Dieu et vrai Homme, afin de confesser son vrai nom et de le servir en esprit et en vérité.

Guy Dossou-Yovo

JEAN-PAUL ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, POUR QUE LE SOUVENIR SOIT GARDÉ À JAMAIS

Nous acquittant de la charge de successeur de Pierre pour le progrès du bien spirituel des fidèles du Christ, nous regardons le peuple de Dieu qui est au Bénin, nous hâtant de disposer toutes choses pour rendre plus efficace le soin des âmes. Aussi ayant entendu l'avis de ceux qui sont sur les lieux, par la suprême autorité apostolique qui nous est impartie, nous constituons la nouvelle province ecclésiastique de Parakou à partir des diocèses de Parakou, Kandi, Natitingou et Djougou dont le siège principal sera désormais celui de Parakou qui, par cette lettre, est élevé au rang d'archidiocèse métropolitain auquel les autres diocèses, ceux de Kandi, Natitingou et Djougou, seront soumis comme diocèses suffragants. En outre, nous élevons notre vénérable frère Nestor Assogba, jusqu'ici évêque de Parakou, au rang d'archevêque et de métropolitain. Nous confions à notre vénérable frère André Dupuys, archevêque titulaire de Selsee et Nonce apostolique au Bénin, le soin d'exécuter tout ce que nous prescrivons et nous le chargeons d'envoyer un témoignage de l'exécution de ces décisions à la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples. Enfin nous voulons que cette lettre que nous envoyons soit tenue pour ferme dans le temps présent comme à l'avenir, sans qu'aucun obstacle puisse s'y opposer en aucune manière.

Donné à Rome, le 16 octobre 1997 la vingtième année de notre pontificat.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE CHRÉTIEN ET LA CROIX

(Suite de la première page)

meilleure, véritable et authentique contemplation, nous nous proposons ici de partager avec les lecteurs quelques réflexions sur le sens et les exigences de la croix qui nous a valu le salut.

I — POURQUOI LA CROIX ?

L'histoire biblique nous révèle que l'homme n'existe qu'en dépendance de Dieu. Cette dépendance, harmonieuse et vivifiante au départ, sera rompue avec l'entrée du péché dans le monde. Le cœur de l'homme se perversit, la corruption et la dépravation vont croissant dans le monde et, du coup, la créature est éloignée de son Créateur. L'homme est chassé de l'heureuse simplicité native; il est littéralement mis hors de lui-même par sa volontaire mise hors de Dieu; il est retranché d'un état de grâce, laissé en état de rupture et condamné par le fait même. Cette situation qu'a engendrée le péché ne laissera pas Dieu insensible. Dans son amour bienveillant et inépuisable, Dieu court à la recherche de l'homme. Mystère d'un Dieu qui vole au secours d'une créature qui l'a rejeté et a voulu se rendre indépendante de Lui ! Par son Fils bien-aimé, Il retrouve l'homme, le réconcilie avec Lui-même, le sauve et le libère du joug du péché et de la mort, pour lui procurer une vie nouvelle. C'est ce salut de l'homme qui justifie la croix du Fils de Dieu.

Ainsi, la croix de Jésus restaure l'homme déchu et le réconcilie avec Dieu. Elle le rend « capable de Dieu » et le rétablit dans sa dignité originelle d'être humain créé par Dieu pour la vie. Elle purifie et sanctifie l'Église, la rend splendide, sans tache ni ride ni aucun défaut. (cf. Eph. 5, 25-27). Par la croix, « notre vieil homme a été crucifié avec le Christ pour que soit détruit ce corps de péché et qu'ainsi nous ne soyons plus esclaves du péché » (Rm 6, 6). La croix rétablit donc l'harmonie originelle. Elle recèle des enseignements qu'il convient de noter.

II — QUELQUES LEÇONS DE LA CROIX

Nous n'avons pas la prétention de dégager tous les enseignements, toutes les leçons que recèle la croix du Christ — nous ne saurions le faire — Mais en nous inscrivant dans un mouvement trinitaire, nous n'en ferons ressortir que trois enseignements capitaux :

* d'abord la passion du Christ nous révèle l'amour gratuit, incomparable et ineffable de Dieu pour le genre humain. Malgré la désobéissance historique et les multiples péchés de l'homme, Dieu livre son Fils unique et bien-aimé pour son salut. Jésus met ainsi en application les deux grands commandements d'amour, amour de Dieu et du prochain (cf. Lc 10, 25-28). L'homme est appelé à répondre à cet amour de Dieu par l'amour ;

* ensuite par sa croix Jésus nous donne, à nous ses amis, un exemple merveilleux d'humilité et d'obéissance. Tout Dieu qu'Il est, « Il s'est dépouillé, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes, et reconnu à son aspect comme un



homme. Il s'est abaissé devenant obéissant jusqu'à la mort et la mort sur une croix » (Ph 2, 7-8). Jésus sait qu'Il nous est difficile de nous humilier c'est pourquoi Il a voulu, Lui le premier, nous montrer la route ;

* enfin retenons avec le Père d'Elbé que par sa croix Jésus « a non seulement libéré l'homme du péché mais Il lui a mérité la grâce de la justification de la gloire, de la béatitude » 1. La croix fait dé-

sormais de l'homme un digne fils de Dieu qui a pour toujours la victoire sur le prince des ténébres.

Il ne s'agira donc pas pendant les exercices spirituels de chemin de croix de se lamenter ou de s'apitoyer sur le sort de Jésus comme les femmes de Jérusalem. Car s'il est vrai que nos péchés lui ont imposé la croix, mais il n'est pas moins vrai que c'est par amour, pour nous enseigner l'humilité, l'obéissance et pour notre salut qu'Il a accepté ce sacrifice. C'est plutôt à un examen de conscience que le Christ nous invite. Il nous appelle à sa suite avec nos croix de chaque jour. Alors comment prendre part à la passion du Fils de Dieu ? Comment suivre Jésus avec sa croix ? Quelles attitudes adoptées face à la croix ?

III — LA CROIX DANS NOS VIES

Il ressort de tout ce que nous venons de dire que la croix n'est pas un objet quelconque devant et dans la vie du chrétien. Elle doit inspirer respect et inciter à des attitudes particulières.

Au regard de la croix, il semblerait intéressant de contempler d'abord avec foi et amour Jésus dans les différentes étapes de sa vie douloureuse. En méditant avec foi et amour la passion et la mort du Christ on

éprouvera à coup sûr un attrait irrésistible au repentir de ses péchés et à la conversion du cœur. L'exercice spirituel de chemin de croix et même le simple regard porté vers la croix devrait donc être pour tout chrétien une projection de tout le chemin emprunté par le Christ pour le salut du genre humain. On ne devra jamais regarder la croix sans avoir un sentiment de repentir et un ferme désir de conversion.

Certes la conversion est déjà la volonté marquée de suivre avec détermination le Sauveur du monde et d'être compté parmi ses dignes disciples. Mais on ne saurait « être chrétiens, les sujets d'un Roi couronné d'épines, baptisés dans son sang, absous si souvent dans son sang, communiant tous les jours, à la messe, à son immolation et fuir la croix. Ce serait oublier que la croix est une invention merveilleuse de la miséricorde divine pour nous donner l'occasion de prouver à Jésus que nous l'aimons » 2. Il importe alors que nous souffrions avec le Christ. La maladie qui nous immobilise, les humiliations, les contradictions, les médisances, les calomnies, les ingratitude, les échecs, les critiques, les bonnes intentions mal jugées, les deuils imprévus, les revers de la vie, la misère intellectuelle et matérielle, les difficultés familiales, le rejet... sont autant de lieux où nous pourrions éprouver notre participation effective à la passion du Christ. Il ne s'agit pas de rechercher toutes ces souffrances mais de supporter par amour pour Jésus celles qu'Il nous donne à subir et de demeurer dans l'esprit des béatitudes (cf. Mt 5, 3-12).

Car de la croix du Christ jaillit la vie. La mort est suivie immédiatement de la résurrection. Une fois encore Dieu étonne le monde. La résurrection du Fils bien-aimé d'entre les morts consacre la victoire définitive sur le péché, les forces du mal et la mort. Le chrétien n'a plus rien à craindre. La résurrection de Jésus est l'élan vital qui nous galvanise et nous reconforte dans nos souffrances. Aux douleurs on peut désormais mêler des notes de triomphe. En prenant la route de la conversion on peut chanter avec amour et confiance : « O felix culpa que talem ac tantum meruit habere Redemptorem » (O heureuse faute qui nous a mérité un tel Rédempteur).

Alors chers chrétiens lecteurs, ne nous arrêtons jamais à la seule idée d'expiation par la croix. Dans nos souffrances comme dans nos épreuves, jetons un regard d'amour vers la croix. Pensons à Jésus qui nous a adouci et allégé le fardeau et qui, par sa croix, nous a libérés de la mort. Sachons faire de toutes nos croix nos joies d'enfants sauvés par le grand prix de la croix rédemptrice.

NOTES

1) Père d'Elbé, *croire à l'Amour*, éd. Téqui, Paris 1990, p. 259.

2) Op. cit. p. 236

Marcel Houndoussio
Grand Séminaire
Monseigneur Louis Parizot

OSTENSION DU LINCEUL DE TURIN QUI AURAIT SERVI À ENVELOPPER
LE CHRIST APRÈS SA MORT DU 18 AVRIL AU 14 JUIN 1998

JEAN-PAUL II IRA VÉNÉRER LE
SAINT SUAIRE LE 24 MAI

Le Pape Jean-Paul II se rendra le 24 mai prochain à Turin pour y vénérer le Saint Suaire. Au-delà des discussions portant sur l'authenticité ou non de la relique, le Pape place sa démarche dans le cadre de la préparation au Grand Jubilé qui marque le 2000^{ème} anniversaire de l'Incarnation du Christ. Le linceul de Turin sera offert à la vénération des pèlerins en la cathédrale de Turin du 18 avril au 14 juin 1998.

Le linceul se trouve actuellement dans un lieu tenu secret, pour éviter toute déprédation et tout risque d'attentat. Le Suaire a échappé de peu à un incendie qui s'est déclaré, dans la nuit du 11 au 12 avril 1997 dans la chapelle de la cathédrale de Turin où il était conservé. Un pompier a réussi à briser la paroi en verre protecteur et à arracher aux flammes le reliquaire d'argent contenant le tissu.

Un écrin de verre de plus de quatre mètres de long est prévu de façon à ce que le tissu soit visible sur toute sa longueur et ne souffre pas durant l'ostension. Il sera replacé dans la cathédrale, à la fin des travaux de restauration de l'édifice.

A Turin, les réservations ont déjà commencé. Pour réserver une heure de visite, ou un hôtel, des numéros verts ont été mis en service. Une seconde ostension aura lieu en l'an 2000, également dans le cadre des célébrations du Jubilé.

RELIQUE OU ICÔNE ?

Si les datations au carbone 14, effectuées en 1986, ont remis en cause la datation du Suaire qui aurait servi à envelopper le Christ après sa mort, d'autres découvertes ont été faites depuis dans le sens de son authenticité. Il s'agit en particulier de celles de Marion Courage et l'Institut d'optique d'Orsay en région parisienne. Le groupe de chercheurs a décelé des restes d'inscriptions grecques et des empreintes de pièces de monnaies romaines qui vont dans le sens de l'authenticité d'une relique chrétienne du premier siècle (Nouveaux éléments sur le Suaire de Turin, Éditions Albin Michel, Paris 1997).

Pour beaucoup de catholiques, le Linceul de Turin reste une précieuse relique, pour les autres, même s'il n'est qu'une image fabriquée de main d'homme, il demeure un objet de vénération au même titre que les icônes de la tradition orthodoxe.

(apic / imed / mp)

Adresse pour tout renseignement :

Secrétariat « Ostensione Sindone », via XX Settembre, n° 87 - 10122 TURIN (Italie) Téléphone : 00 39 11 521 59 60.

Pour la France on obtient des renseignements au 0800 907674.

Pour la Belgique, il faut faire le 00 39 11 46 47 999.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LES ENFANTS MISSIONNAIRES DU BÉNIN ET LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION : UNE MARCHÉ EXEMPLAIRE ET RÉSOLUE VERS LA CÉLÉBRATION DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 !

(Suite de la page 4)

tenir compte du risque ainsi encouru. Les enfants nous interpellent sur notre audace missionnaire.

A Cotonou, au Collège Père Aupiais, une session nationale rassembla plus de cent animateurs de mouvements d'enfants pendant plus d'une semaine en ce mois d'août 1997. Au même moment, des responsables régionaux venus du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de notre pays le Bénin ont tenu un important conseil pour mieux concevoir leur responsabilité d'animateurs missionnaires dans les mouvements d'apostolat des enfants de la sous-région.

Du 4 au 7 septembre 1997, 60 enfants de l'archidiocèse de Cotonou des divers mouvements ont eu une session de formation des animateurs de l'enfance missionnaire à Sékou. Le passage qui nourrit toute cette rencontre est de *Luc 1, 68* : « Et toi petit enfant, tu seras prophète du Très Haut ». Les principaux thèmes abordés sont : l'enfance missionnaire dans les Œuvres Pontificales Missionnaires, la présentation de la Bible aux enfants. Ces jeunes missionnaires ont promis, quant à eux, d'annoncer à Jésus 20, 60 et même 100 autres enfants comme eux à la rentrée pastorale prochaine. Quelle noble ambition ! Il y eut aussi des ateliers sur la fabrication des caissettes de l'enfance missionnaire pour la cotisation en vue de leur participation au fonds de solidarité universelle. *Hommage à tous leurs encadreurs !*

Le 15 novembre 1997 au Centre Paul VI, opération : « une heure pour l'Algérie ». Plus de deux cents enfants sont venus prier et manifester pour demander que cessent les horribles massacres d'enfants égorgés en ce pays. Un des enfants a prononcé un discours. Une quête spéciale a été faite et a rapporté la somme de 20.000 frs au bénéfice de ces enfants.

Les enfants du jardin d'enfants Les Neems, sous la responsabilité des Sœurs de Saint-Augustin ont réitéré cette année l'appréciable tradition « Noël-Partage ». Aussi avant d'aller en congé, ils ont encore vécu cet

événement le 19 décembre 1997 élargissant leurs horizons aux enfants comme eux, vivant d'autres situations dans le diocèse de Kandi et dans le monde entier. Ils ont envoyé des dons en nature aux enfants du département du Borgou par l'entremise de S. E. Mgr. Marcel H. L. Agboton, évêque de Kandi. De plus, ils ont mis à la disposition du secrétariat général de l'Enfance missionnaire qui a son siège à Rome la somme de 200.000 frs cfa sur les 223.145 frs cfa qu'ils ont cotisés, soutenus bien entendu par leurs parents. Ce qui est une bonne chose d'ailleurs. Cette somme d'argent est à transmettre fidèlement à Rome comme compte rendu des efforts des enfants eux-mêmes.

Et comment ne pas rappeler que les enfants missionnaires de l'archidiocèse de Cotonou ont désormais la noble tradition du pèlé-enfance ! En effet, le 27 décembre 1995, ils étaient plus de 1000 venus au Collège Père Aupiais. Le 28 décembre 1996, ce fut à Allada. Et de nouveau aux pieds de la Maman du ciel, du 27 au 28 décembre 1997 au sanctuaire avec S. E. Mgr. Isidore de Souza. Ces enfants ont médité sur la place de l'Esprit Saint dans leur vie et ont prié pour des enfants comme eux répandus dans le monde. Cela s'inscrit dans le cadre de la préparation du grand jubilé de l'an 2000 avec les enfants par le Père évêque lui-même. Comme soutien matériel à leur zèle missionnaire ils ont fait une offre frande missionnaire de 41.538 frs cfa. Cette initiative révèle tout le reste une pastorale d'enfance diversifiée : session de formation pour animateurs missionnaires des enfants, lancement des bureaux de l'enfance missionnaire, organisation des journées et des camps de formation, des retraites de groupe, campagnes d'évangélisation par les enfants, naissance d'équipe d'enfants missionnaires. Dans bien des quartiers et communautés de base, fabrication et vente de caissettes par les enfants, cotisation dans ces caissettes pour contribuer à la caisse de solidarité commune des enfants de par le monde entier.

A Djougou, la tradition est désormais acquise de célébrer au plan de tout le diocèse l'enfance missionnaire à l'Épiphanie. Cette fois-ci plus de 200 enfants se sont retrouvés autour de leur Père évêque pour préparer la deuxième année du grand jubilé de l'an 2000. Ils ont rendu compte de la mission qui leur a été confiée l'année dernière à propos de la propagation de la Bonne Nouvelle de Jésus Sauveur. Cette année-ci, ils parleront partout de l'Esprit Saint. A cette occasion, ils ont cotisé et remis au Père évêque une somme de 133.700 frs cfa comme offre frande missionnaire pour l'enfance missionnaire. Leurs retrouvailles furent aussi l'occasion de formation et d'animation missionnaire.

Animation missionnaire à Dassa par la Sœur Florence Ballé. Les autres Sœurs y ont pris surtout la plus vieille : la Sœur Marie Elise qui fêlait ces jours-là ses 50 ans de profession religieuse dans avec les enfants.

Le mardi 10 février, ce furent des animations et des informations missionnaires aux enfants de l'école primaire Saint-Augustin sise sur la paroisse Saint-Michel de Cotonou qui évoluaient sous la direction de la Mère Victoria Dagba. Une eucharistie missionnaire est prévue pour ces enfants aux intentions d'autres enfants comme eux répandus dans le monde entier.

Le numéro 697 de « La Croix du Bénin » du 20 février 1998, en sa page 8 rapporte une belle célébration de l'enfance missionnaire sur la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Cotonou. La journée d'évangélisation fut

marquée par une sortie d'évangélisation par les enfants. Tous les groupes d'enfants y étaient : les jeannettes, les scouts, les samuels, les lecteurs, le Madeb, la chorale Saint-Chabiel, soutenus par la fanfare, des slogans et des banderoles. Ces petits missionnaires des temps nouveaux n'ont point hésité à s'insurger contre la violence, le génocide, le terrorisme, l'infanticide, etc. La fin de cette campagne d'évangélisation fut meublée par des animations missionnaires, des jeux, des sketchs et, bien entendu, des agapes fraternelles.

Des exemples du genre pourraient être multipliés. Tous les diocèses de notre Église prennent des initiatives très édifiantes. Puis-ent tous les enfants devenir missionnaires ! Nous les citons partout dans les mouvements comme les Samuel, Tharcisus, Madeb, les actions chrétiennes des enfants, les mamans chéries, les chorales d'enfants, les lecteurs, la légion de Marie, le renouveau charismatique, les « liturgistes » et ceux-là très nombreux qui sont au catéchisme. Nous sommes tous appelés à faire naître en eux tous cet esprit missionnaire universel. Au fait notre pastorale missionnaire avec les enfants, pourrait encore être très intensifiée par de nouveaux services avec eux, par eux et pour eux. Nous le faisons déjà chaque fois que nous ouvrons leurs cœurs aux besoins spirituels et matériels d'autres enfants comme eux dans leur milieu de vie et de par le monde entier et lorsque nous les encourageons à leur venir en aide par la prière, les sacrifices. Ils s'évangélisent en évangélisant. La sensibilisation, la formation et l'information missionnaires seraient à promouvoir alors. Pour leur épanouissement missionnaire, inscrivons notre action pastorale dans l'optique de la préparation du jubilé de l'an 2000 par les enfants et pour eux par des activités spécifiques inspirées des objectifs de l'Œuvre Pontificale de l'Enfance missionnaire ou la Sainte Enfance.

Le profite de cette même occasion pour inviter tous les animateurs des enfants à inscrire toutes leurs activités avec les enfants dans l'optique de la préparation du jubilé de l'an 2000 par les enfants et pour eux par des activités spécifiques inspirées des objectifs de l'Œuvre Pontificale de l'Enfance missionnaire ou la Sainte Enfance.

À L'AUBE DU TROISIÈME MILLENAIRE QUELS SERVICES RÉALISER AVEC LES ENFANTS POUR UNE NOUVELLE ÉVANGÉLISATION DU MONDE D'AUJOURD'HUI ?

Au fait, tous les enfants font partie de la grande communauté universelle appelée Œuvre Pontificale de l'Enfance missionnaire ou la Sainte Enfance fondée par Son Excellence Monseigneur Forban Janson, évêque de Nancy en 1943. Son objectif était de promouvoir la propagation de la foi par les enfants et pour les enfants. Pour ce faire, ont été mis à leur disposition un ensemble de quatre prestations en vue de susciter un esprit missionnaire universel chez eux dans leur marche irréversible vers l'an 2000 :

1 — l'animation missionnaire : Le but est d'éveiller, de raviver, et de soutenir chez tous les enfants, l'esprit missionnaire universel. Les moyens généralement utilisés sont la prière, l'information missionnaire, la motivation missionnaire, l'association des enfants et leur accompagnement missionnaire.

2 — la formation missionnaire : Ce service a pour objectif de faire en sorte que les enfants vivent comme dans une « école avec Jésus » et aient ainsi des critères et une mentalité missionnaire, comme celle de leur « Maître ». Ses contenus et ses activités sont la

catéchèse et la théologie de la mission adaptée à leur niveau et à leur mentalité, la spiritualité missionnaire, la méthodologie et de la pratique missionnaire.

3 — la communion et l'organisation missionnaire : Pour promouvoir la communion missionnaire entre tous les enfants. Cette organisation consiste à utiliser de façon adéquate les ressources disponibles et à les intégrer au mieux dans les services des enfants et ceux de leurs animateurs dans la communauté ecclésiale.

4 — la coopération missionnaire : Pour aider chaque enfant à réaliser l'apport missionnaire qui lui revient dans sa communauté locale et en faveur de l'évangélisation universelle, et plus spécialement pour les enfants qui sont la mission « ad gentes », dans d'autres paroisses, d'autres diocèses et dans d'autres pays. Disons tout de suite que les enfants peuvent mener leurs activités missionnaires tout au long de l'année. La prière pour la mission peut se faire tous les jours. Nous pouvons aussi leur apprendre à faire des collectes pour la promotion de la nouvelle évangélisation. Eux-mêmes aiment déjà tant s'engager dans la mission par les témoignages. Et comme nous le savons tous, toute la période de décembre à janvier est consacrée aux enfants missionnaires : le 6 janvier, (Épiphanie) étant la journée mondiale de l'Enfance Missionnaire. Il est alors utile et même urgent d'organiser des rencontres missionnaires pour eux dans chaque paroisse (le curé étant le principal animateur missionnaire à ce niveau-là), dans le diocèse (cela revient au directeur diocésain des OPM de par son rôle auprès des enfants en union avec les autres directeurs) et au plan national (par les services du directeur national). Aidons les enfants à être missionnaires dans leurs familles, dans leurs écoles, dans leurs quartiers ou communautés ecclésiales vivantes de base, dans leurs communautés paroissiales, dans leurs diocèses et dans le monde entier. La célébration du jubilé de l'an 2000 approche. Commençons dès à présent à y impliquer tous les enfants.

Pour ce faire, notons, avec le secrétaire international responsable de la promotion de l'esprit missionnaire universel chez tous les enfants du monde entier, Monseigneur Julio Daniel Botla Aponte dans son document intitulé, « L'ENFANCE MISSIONNAIRE DANS NOTRE COMMUNAUTÉ » (disponible auprès de la direction nationale de notre pays), que « L'Enfance Missionnaire est décisive et irremplaçable dans l'évangélisation d'aujourd'hui et pour celle du troisième millénaire pour cinq raisons :

- la formation chrétienne et missionnaire des enfants et de leurs éducateurs ;
- l'évangélisation des autres enfants, de leurs familles et de la communauté ;
- la promotion des vocations missionnaires laïques, consacrées et sacerdotales ;
- l'évangélisation des non-chrétiens (sur-tout des enfants dans la mission « ad gentes » ;
- la réalisation de la pastorale missionnaire avec les enfants ».

Une telle organisation est à notre service. Puissent tous les enfants de nos communautés être leurs propres missionnaires ! Aidons-les à intensifier leurs activités dans leurs familles, dans les communautés de base, dans les écoles, dans les paroisses, dans l'Église. Sauver les enfants par les enfants, telle devrait être aussi notre leitmotiv.

Koffi Dorothée Jean Hamaouzo

RÉPONSE AU JEU GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER de la page 5

1 = R — 2 = A — 3 = N —
4 = L — 5 = S — 6 = C —
7 = B — 8 = G — 9 = U —
10 = T — 11 = H — 12 = M —
13 = P — 14 = O — 15 = L —
16 = X — 17 = V.

RÉPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

- 1° - Oreille de l'homme.
- 2° - Office du tuyau.
- 3° - Hauteur du liquide dans le fût.
- 4° - Lignes horizontales à l'extrême gauche.
- 5° - Tête de l'homme.
- 6° - Petit piquet entouré de corde.
- 7° - Côté droit du fût.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

NIGERIA : CROISSANCE DE LA VIOLENCE ARMÉE CONTRE LES PRÊTRES CATHOLIQUES ET PAROISSES À QUELQUES JOURS DE LA VISITE PAPALE

Le 82ème voyage international du Pape Jean-Paul II le conduira en visite pastorale au Nigeria du 21 au 23 mars 1998 à l'invitation des évêques catholiques du pays. Ce sera son 2ème voyage au Nigeria où il s'est déjà rendu en février 1982.

Le dimanche 22 mars à Oba (près de Onitsha, dans l'Est du pays) lors de la

première messe, le Pape béatifiera un prêtre nigérian, le Père Michael Cyprien Iwene Tansi.

A l'approche de la visite du Pape, on note une croissance de la violence armée contre les prêtres catholiques et les paroisses.

Dans plusieurs diocèses du Nigeria toutes les paroisses ont été ainsi visitées par des malfaiteurs, et plusieurs personnes ont perdu la vie au cours de ces attaques : dans l'archidiocèse de Jos, dans les diocèses d'Osoybo, Idah, et Onitsha par exemple. Les autorités de l'Eglise ont lancé, à plusieurs reprises, des appels au gouvernement pour faire face à cette situation ; mais, jusqu'à présent presque rien n'a été fait.

La liste des incidents survenus en 1997 est longue : un an à peine après l'agression de Mgr. Francis Alonge, évêque de Ondo, un autre prélat, Mgr. Emmanuel Otteh, âgé de 70 ans, évêque de Issele-Uku, un prêtre, une religieuse et un séminariste ont été attaqués par des voleurs à l'évêché. Mgr. Otteh a été blessé d'un coup de feu à la jambe. Au cours de cette même attaque, le Père Onyewadume a été touché lui aussi et grièvement blessé, mais sa sœur Agatha, qui était parvenue à s'enfuir, tomba accidentellement dans un puits et s'y noya.

Mgr. Michael Eneja, évêque émérite d'Enugu, a lui aussi été victime d'une at-

taque. Quant à l'Abbé Nicodemus Ikechukwu, curé de la paroisse du Saint-Rosaire d'Okposi, dans le diocèse d'Abakaliki, il a été récemment tué d'un coup de feu. Son assassin était entré dans une salle proche de l'église et s'en était pris tout d'abord à des couples de jeunes qui suivaient un cours de préparation au mariage.

Selon les rapports de l'archidiocèse d'Onitsha, dans l'Etat d'Anambra, 22 paroisses, centres sociaux, séminaires et noviciats ont été attaqués à main armée durant l'année écoulée. Selon ces mêmes rapports, des imposteurs parcourent la région se faisant passer pour des prêtres ou pour des parents de prêtres qui cherchent de l'aide, mais en fait leur but est de voler argent et objets de valeur.

La population du Nigeria est d'environ 110 millions d'habitants dont à peu près 11 millions de catholiques concentrés surtout dans l'Est du pays, où le Pape se rendra. Les chrétiens représentent en tout environ 34 % de la population, et les musulmans 43 %.

Du point de vue politique, le Nigeria est une République fédérale de 30 Etats avec un régime présidentiel et militaire, et une assemblée appelée Conférence nationale consultative (NCC). Le régime du Président Abacha, installé en novembre 1993 à la suite d'un coup d'Etat, apparaît assez isolé au niveau international, en particulier en raison des violations des principes démocratiques et des droits de l'homme, et de sa complicité avec les trafiquants de drogue. Le pays a une dette extérieure très élevée. Elle était de l'ordre de 24,4 milliards de dollars en 1994.

ALGÉRIE : UNE PHOTO QUI DIT TOUT !

Cette photo a fait le tour du monde. Et le visage de cette femme, "véritable Madone", qui, le 23 septembre 1997, a perdu huit enfants dans le massacre de Bentlha, montre l'horreur du drame algérien. Pour ce cliché, Hocine, photographe du bureau d'Alger de l'Agence France Presse, vient de recevoir le prix World Press Photo à Amsterdam. Le journaliste avait déjà été



récompensé à trois reprises pour cette image de la guerre civile : prix Navicella attribué à Rome en octobre 1997 ; prix du Festival international du scoop et du journalisme en novembre, et prix de la Fondation Mumm en janvier 1998.

LOUISE FRÉCHETTE : UN NUMÉRO DEUX POUR LES NATIONS UNIES

C'est un premier pas symbolique dans la restructuration tant annoncée de l'Organisation des Nations unies : l'assemblée générale a créé récemment un nouveau poste de vice-secrétaire général des Nations unies. Et c'est Louise Fréchette, une femme connue pour s'être intéressée pendant plusieurs années à la réforme de la machine onusienne, à qui il reviendra de secondar Kofi Annan.

A 51 ans, cette diplomate canadienne discrète et chevronnée, a une bonne expérience des affaires internationales. Elle a fait presque toute sa carrière au sein du ministère des affaires étrangères, occupant notamment le poste d'ambassadrice en Argentine, couvrant également l'Uruguay et le Paraguay. Elle a aussi été vice-ministre adjointe chargée de l'Amérique latine, en 1988, puis vice-ministre adjointe de la politique économique, trois ans plus tard.

Louise Fréchette n'est pas non plus une novice dans le système des Nations unies. Elle y a représenté son pays, entre 1992 et 1994. En outre, elle s'est penchée sur la réforme de l'organisation internationale, puisqu'elle a écrit plusieurs articles et essais sur le sujet, entre 1993 et 1996. Elle est d'ailleurs favorable à une réforme du Conseil de sécurité et à une meilleure consultation des pays qui n'en sont pas membres. On la dit, par ailleurs, très proche de Kofi Annan et de Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, avec qui elle avait formé un réseau de femmes à l'ONU. Avant d'accepter son nouveau poste, cette Montréalaise était, depuis 1995, vice-ministre de la défense dans son pays, où elle était chargée de « nettoyer » un ministère ébranlé par le scandale des exactions de soldats canadiens durant l'opération onusienne en Somalie.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Le prix mondial Unesco-Guillermo Cano 1998 a été attribué à la journaliste nigérienne Christina Anyanwu, en prison



depuis trois ans pour un article sur la tentative de coup d'Etat en 1995. Elle est condamnée à quinze ans de réclusion.

MAURITANIE : CINQ MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME CONDAMNÉS À 13 MOIS DE PRISON POUR AVOIR DÉNONCÉ LA PERSISTANCE DE L'ESCLAVAGE DANS LEUR PAYS

Cinq militants mauritaniens des droits de l'homme, arrêtés le 17 janvier dernier pour avoir participé à une émission d'une télévision française (FR3) sur la pratique de l'esclavage dans leur pays, ont été condamnés jeudi à Nouakchott, à une peine de 13 mois de prison ferme et à payer chacun une amende de 100.000 F CFA.

Boubacar Messaoud, le président de SOS-Esclavage, Ckeikh Saadibou Camara, président de l'Association des droits de l'homme et l'avocat Ibrahim Ould Ebbeti, ont été poursuivis pour création d'associations non autorisées, pour « faux et usage de faux et publication illégale d'un documentaire sur l'esclavage ».

Le procureur de la République de Mauritanie avait requis, dans son réquisitoire, une peine de trois ans d'emprisonnement contre ces personnes auxquelles sont venues s'ajouter deux autres défensesurs

des droits de l'homme : l'avocate Fatima M'Baye et un émigré établi en France, Abdennasser Ould El-Yassa.

La sentence judiciaire a été prononcée sous haute surveillance policière. Les forces de l'ordre, craignant des débordements, avaient pris des mesures de sécurité renforcées. A l'annonce du verdict, plusieurs proches parents et sympathisants des inculpés ont manifesté leur désarroi. En apprenant la condamnation de proches, des femmes se sont évanouies sous le choc de l'émotion. Les avocats des personnes condamnées ont décidé de faire appel et le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Mauritanie s'est déclaré « très choqué » par le verdict.

Le procès a eu lieu en présence de deux observateurs envoyés par la Fédération internationale des droits de l'homme.

(apic / ibc / ba)

LE PETIT NAGEUR HÉROS RÉCOMPENSÉ



Benjamin Silva, à quatorze (14) ans, mais il a été honoré comme un grand, lundi 16 février 1998 à la mairie de Marseille (France). Le 15 juillet 1997, alors qu'il se promenait dans la rue, il a entendu des cris provenant d'un jardin où se trouvait une piscine. Il a sauté le grillage et vu un petit corps inanimé au fond de l'eau. N'écouter que son courage, il a plongé et ramené à la surface Amnissa, 2 ans. Grâce à l'arrivée des marins pompiers et à un petit séjour à l'hôpital, la petite fille vit aujourd'hui normalement et a même pu embrasser son héros, comme le montre la photo parue dans le journal *La Provence* (ci-dessus). Il faut préciser que Benjamin est en quelque sorte un spécialiste. Membre du club "Natation sauvetage Servières", il a "fait en vrai" ce qu'il réalise d'habitude avec des mannequins. Un grand bravo pour sa présence d'esprit et son courage.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

DES VILLAGES ARTISANAUX AU BÉNIN :
SOURCES DE CRÉATION DES
RESSOURCES EN DEVISES

Le tourisme est considéré de nos jours comme une industrie. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le tourisme est le seul secteur qui n'a jamais fait faillite dans le monde selon l'organisation mondiale du tourisme. Il s'agit donc d'un secteur capital pour le développement des pays en voie de développement, comme le nôtre surtout lorsqu'on se rend compte des nombreuses opportunités inexploitées dans le domaine. Aujourd'hui, d'énormes problèmes empêchant le développement de l'artisanat et de concurrencer le marché international ont nom :

- inexistence de structures officielles de financement des activités du secteur ;
- insuffisance de formation ;
- absence des structures de promotion des produits artisanaux hors de Cotonou ;
- manque de cadre de travail collectif, etc.

C'est fort de ces difficultés et pour rentabiliser un tant soit peu le secteur touristique à travers les nombreux produits artisanaux dont regorge notre pays que le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme appuyé financièrement par la Loterie nationale du Bénin s'est évertué à installer des villages artisanaux répartis sur le territoire national.

La mise en place de ces infrastructures à Grand-Popo, Missérété, Ouidah, Adjarra



et très bientôt dans le septentrion permet d'une part, de rassembler sur un espace réduit les meilleurs artisans et particulièrement ceux qui fabriquent les produits spécifiques de la localité, et d'autre part, d'offrir aux touristes en visite chez nous, un large et riche échantillonnage des plus belles œuvres du Bénin.

L'érection de villages artisanaux en République du Bénin constitue des sources de mobilisation de devises pour l'économie béninoise. L'initiative on ne peut plus louable s'inscrit dans le cadre du développement des micro-entreprises dont le pays a besoin pour la création de richesses et d'emplois. Mais le plus important est de veiller à la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion transparent et fonctionnel. Le succès dans le secteur artisanal et touristique, source de revenus et du développement du Bénin dans le contexte actuel est aussi à ce prix.

Félicien Sédjo

PROTOCOLE D'ACCORD

(Suite de la page 7)

de renoncer à titre exceptionnel à ces retenues, au cas où la motion de grève déposée le 25 février 1998 serait retirée.

Pour les responsables des Centrales syndicales, le renoncement aux retenues ne conditionne pas la suspension de la grève.

Sont annexées au présent protocole :

- la motion de grève du 09 février 1998 ;
- la motion de grève du 17 février 1998 ;
- les propositions du gouvernement du 25 février 1998 ;
- les nouvelles propositions des Centrales syndicales du 27 février 1998.

Fait à Cotonou, le 1er mars 1998

Ont signé :

Le Premier Ministre,
Adrien Houngbédji

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative

Assouma Yakoubou

Le Ministre du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'Emploi

Albert Tévoédjrè

Pour la CSA-Bénin,
Le Secrétaire Général

Guillaume Atigbé

Pour la COSI,
Le Secrétaire Général

Pr José de Souza

Pour la CGTB,
Le Secrétaire Général

Pascal D. Todjinou

Le Ministre des Finances
Moïse Mensah

Le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense nationale,

Séverin Adjovi

Pour la CSTB,
Le 1er Secrétaire Général adjoint

Paul Essé Iko

Pour l'UNSTB,
Le Secrétaire Général

Amidou Lawani

LES VINS NOUVEAUX DU
BURKINA SONT ARRIVÉS

Une fonctionnaire du ministère burkinabé de la Santé rafle les médailles en fabriquant des vins à base de céréales et de fruits sahéliers. Ces boissons naturelles font un tabac à Ouagadougou les jours de fête et de ... foot.

Christine Naré aime le vin. Cette fonctionnaire du ministère burkinabé de la Santé s'est mise en tête de produire des boissons naturelles, saines et agréables au goût en utilisant non du raisin mais des céréales et des fruits sauvages locaux. Depuis 1994, elle a ainsi mis au point plusieurs vins de sorgho, de kagha (datarium), d'oseille, de goyave, etc., apportant à la fabrication de ses spécialités le même soin qu'un vrai vigneron.

Christine mise d'abord sur la qualité de la matière première. C'est pourquoi, à la tête de son équipe familiale de quatre personnes, elle se met en chasse des meilleures graines de sorgho, des plus belles noix de kagha et feuilles d'oseille rouge vif. La vinification consiste ensuite à laisser fermenter le jus de ces fruits pressés pendant 90 jours. Après un filtrage minutieux, les boissons sont mises en bouteille fermées par des bouchons de liège. Leur degré d'alcool varie de 2° pour le vin doux de kagha à 34° pour l'apéritif à base de sorgho.

Pour démarrer son unité de fabrication à Ouagadougou, Mme Naré n'a pas lésiné sur les moyens. Elle a acheté, en Italie pour plus d'un million de FCFA, un filtreur-stérilisateur et une machine à remplir les bouteilles à 300.000 FCFA.

Ses efforts pour produire une boisson hygiénique ont été récompensés il y a deux ans par le laboratoire du Centre national de nutrition du Burkina qui lui a accordé une distinction. Ses boissons n'ont en effet rien à voir avec les eaux de vie mortelles comme l'odonol camerounais ou le soum-soum sénégalais ni même avec les tord-boyaux importés vendus notamment au Burkina sous l'appellation trompeuse de vin. Ces infâmes rouges composés de produits chimiques mélangés à de l'eau ne contiennent pas le moindre grain de raisin. La presse malienne a d'ailleurs récemment dénoncé les méfaits de ces breuvages. « Venus d'Occident, rares sont les vrais vins de qualité à la portée de l'Africain moyen », explique Christine qui exalte au passage les vertus de ses boissons vendues à 1.300 F CFA seulement la bouteille.

Ses vins de fruits ont un autre atout : ils peuvent se conserver plusieurs années mais, confie-t-elle, « je n'ai pas de vin de plus de 12 mois à cause de la demande. Ce que j'ai constaté c'est que le vin de sorgho se bonifie

en vieillissant. Au début, il y a un goût de dolo, qu'il perd avec l'âge ».

Depuis les premiers crus de 1994, les vins du Burkina ont conquis bien des palais. « Mes carnets de commandes sont toujours remplis. Rien que dans la journée du 24 décembre 1996, j'ai vendu pour 500.000 F CFA, soit près de 400 bouteilles », se rappelle-t-elle, fière de ce record. En 1997, le festival africain du cinéma de Ouagadougou, le très court festival, a encore élargi le cercle des amateurs. « Les Européens étaient tous les jours à mon stand pour s'offrir mes vins entre copains, dit-elle, et beaucoup en ont ramené chez eux ».

L'éthique est dans l'étiquette. Derrière ses bouteilles aux grosses étiquettes, la viticultrice vante sa production et explique les raisons de son succès. « Mon principe c'est d'exploiter les produits locaux pour mieux les valoriser sans utiliser aucun produit chimique. Mes vins sont toujours stabilisés naturellement ». Bref, chez Christine, l'option vin-nature est plus qu'un code de conduite, une éthique. Le respect de cette règle lui a, par exemple fait renoncer à fabriquer du vin de banane. « Le goût changeait après une semaine de fermentation et je ne voulais ajouter aucun composant chimique », reconnaît humblement cette « accro » des vins naturels.

Christine compte ouvrir bientôt une PME où elle travaillera avec du matériel plus performant et un personnel qualifié. Il lui faudra alors pour produire à grande échelle se procurer fruits et céréales en plus grosses quantités. Mais pour ne pas entrer en concurrence avec les acheteurs de sorgho destinés à l'alimentation, elle utilise une variété de sorgho impropre à la préparation de la pâte et de la bière. Le Centre national burkinabé de recherche (CNRST) étudie la question pour éviter que la production d'alcool se fasse au détriment de l'alimentation.

En attendant, l'inventrice savoure les prix et médailles que lui a décernés en décembre dernier l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle au Salon de Dakar, après ceux obtenus à Ouagadougou en janvier 1997. Lors de ce premier Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique de Dakar du 8 au 13 décembre dernier, le stand du Burkina a refusé du monde. Des commerçants sénégalais se sont même portés candidats pour être dépositaires de ces vins. « Ça n'arrête pas ! », s'exclame un des organisateurs, selon qui les vins de Christine ont ravi la vedette aux autres produits d'invention récente.

Madiang Seck
(Sylvia - Sénégal)

ATHLÉTISME : LES CHAMPIONNATS
D'AFRIQUE EN PERSPECTIVE

Dakar, Rabat, Bouaké ? La Confédération africaine d'athlétisme amateur (CAAA) pourrait attribuer à l'une de ces trois villes, l'organisation des 11èmes Championnats d'Afrique prévus du 18 au 23 août prochain. Dakar est en pole-position même si la Fédération nationale sénégalaise soumet sa candidature quelques conditions. Notamment avoir les moyens de préparer sa propre élite pour ces championnats. La CAAA qui prévoit un budget de près de 600 millions de F CFA (6 millions FF), demande à la partie sénégalaise de contribuer au moins pour le quart.

L'instance continentale qui entend à l'occasion de ces championnats fêter ses 25 ans

d'existence, se démeure pour s'assurer la participation des vedettes de l'athlétisme continental. Elle n'exclut pas de constituer la sélection d'Afrique pour la coupe du monde (11-13 septembre à Johannesburg) à partir des résultats des championnats d'Afrique. Ce qui pourrait éventuellement inciter certains athlètes de bon niveau à se déplacer. En effet, la Fédération internationale d'athlétisme a prévu de distribuer des primes substantielles au Mondial de Johannesburg 60 000 dollars environ 36 millions de F CFA pour une première place.

A. S.